

# MIGRATIONS INTERNATIONALES ET MARCHE DU TRAVAIL



*"Il n'existe pas de plus grande douleur au monde que la perte de sa terre natale."*

**Euripide, 431 av. J – C.**



**Ce document qui paraît dans la collection  
"les débats de l'INTEFP" a été réalisé  
suite aux travaux de la session nationale 2002  
et des ateliers des 20 et 21, novembre 2002.**

## **RÉDACTION**

Benoit DEPUYDT  
Journaliste

avec la collaboration de  
Olivier THIRARD-COLLET  
Samuel RACINE  
Sandrine BEAUJOLIN

## **COORDINATION**

Katia PONTAL-COGNE  
Gilles HEUDE

INTEFP

## **INFOGRAPHIE**

ARTHESIS

## **PHOTOGRAPHIE**

Christian VACHER - INTEFP

## **CORRECTION - RELECTURE**

Catherine DECKER

L'INTEFP remercie toutes les personnes  
qui se sont aimablement prêtées au jeu des entretiens.

**SITE INTRANET : [www.intraint.travail.gouv.fr](http://www.intraint.travail.gouv.fr)  
SITE INTERNET : [www.institut-formation.travail.gouv.fr](http://www.institut-formation.travail.gouv.fr)**

# MIGRATIONS INTERNATIONALES ET MARCHÉ DU TRAVAIL

## EDITORIAL



Yves MAZUY  
Directeur  
de l'INTEFP

*Le développement des conflits locaux ainsi que des déséquilibres économiques et démographiques a conduit à des modifications des flux migratoires. L'émergence de zones d'intégration économique a également un impact sur les stratégies des migrants.*

*Les " pressions " qui s'exercent sur la quasi-totalité des pays de l'OCDE revêtent une ampleur croissante et font souvent la une de l'actualité. Les Etats, les partis politiques, les acteurs sociaux, les organisations non-gouvernementales expriment sur ce sujet des points de vue souvent divergents. La France qui est l'un des plus anciens pays d'immigration en Europe participe à toutes ces évolutions.*

*L'importance ainsi que l'accélération des migrations internationales et des mouvements de réfugiés constituent, sur une période récente, un phénomène mondial. Les migrants sont de plus en plus nombreux, les flux de plus en plus divers. L'origine et la destination de ces flux, leur structure, ont connu ces dernières décennies des évolutions importantes. L'analyse quantitative et qualitative de cette évolution à l'échelle internationale et européenne peut permettre de mieux éclairer la situation.*

*Le développement de l'immigration a des répercussions spécifiques sur le marché du travail.*

*Les travailleurs migrants occupent la plupart du temps des emplois peu qualifiés et précaires dans des secteurs de l'économie le plus souvent soumis à des fluctuations conjoncturelles. Ils sont de ce fait plus vulnérables au chômage.*

*On note cependant ces dernières années un flux, certes limité, mais croissant, de travailleurs qualifiés et hautement qualifiés. En outre, les migrations temporaires de travail, soit dans le cadre du détachement, soit dans celui de la prestation de services se développent.*

*C'est cette large mise en perspective de l'ensemble de ces questions que la XXIIIème session nationale de l'INTEFP s'est attachée à réaliser.*

*Le conclusion de ce travail consiste traditionnellement à faire élaborer par un journaliste une synthèse qui paraît dans le cadre de notre collection " les débats de l'INTEFP ".*

*C'est désormais chose faite.*

Yves MAZUY  
Directeur de l'Institut

# SOMMAIRE

## Partie 1. INTRODUCTION

Immigration : une histoire contemporaine mouvementée	4
Quelques données chiffrées	6
Différents types et niveaux d'immigration	8
Des migrations diverses aux effets multiples	8
Les trois formes de l'immigration légale	10
Interview de Jorge SANTIBANEZ	11

---

## Partie 2. DIAGNOSTIC

Renforcer le contrôle des frontières ? Plutôt initier une politique d'immigration	12
La politique des frontières liée aux contraintes du marché de l'emploi ?	15
Main d'œuvre étrangère : quelle est la réalité des besoins de l'économie française ?	16
Interview de Claude SEIBEL	18
Interview de Mamadou GAYE	20

---

## Partie 3. MISE EN PERSPECTIVE

Premier axe de progrès : développer les politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination	22
- L'apport de l'atelier : " Les migrations facteurs de progrès ? "	24
- La contribution de l'atelier : " L'ouverture des frontières : une utopie ? "	25
Interview de Ousmane SIDIBE	28
Deuxième axe de progrès : favoriser le développement durable via le co-développement	30
Des pistes pour le futur	33
Interview de Lahoussian JAMAL	34

---

<b>Les sessions de L'INTEFP</b>	<b>37</b>
---------------------------------	-----------

---

<b>L'INTEFP en quelques mots</b>	<b>38</b>
----------------------------------	-----------

---

# INTRODUCTION

Une population immigrée d'un peu plus de 4 millions de personnes, stable en proportion (7.5 %) depuis 25 ans. Un flux régulier de l'ordre de 100000 migrants par an, pour l'essentiel au titre du rapprochement familial. 1,25 million d'actifs. Tel est aujourd'hui le " paysage " de l'immigration en France, après plusieurs décennies de politiques à géométrie variable.

## Immigration : la situation à la charnière du siècle

### UN PEU D'HISTOIRE...

**D**ifférentes périodes se sont succédées au cours des cinquante dernières années.

Sur une longue période, de 1947 à 1974, les frontières étaient ouvertes, mais dans un cadre légal strict. En 1974, avec la crise économique, l'heure est à la fermeture politique des frontières et à l'incitation au retour. En réalité, cette politique regorge de contradictions : en 1974, le regroupement familial permettait l'entrée de 100000 personnes par an, notamment des femmes et des enfants qui avaient des besoins grandissants (santé, école...) et généraient

ainsi des coûts, tandis que des vagues de régularisation ont eu lieu dans les années 80.

Le monde politique éprouve une grande gêne à parler d'immigration, et c'est pourtant devenu un thème politique central dans les années 1980, lorsque les familles immigrées s'installaient et devenaient de plus en plus visibles (Marche des Beurs de 1983, percée du FN en 1984). L'immigration est alors devenue un fantôme sociétal : facteur de destruction de l'identité française, ou chance culturelle pour la France. C'est aussi devenu un piège

politique : l'affaire des foulards en est une illustration.

A partir de 1989, l'écroulement du bloc de l'Est et la guerre des Balkans ont donné naissance à de nouvelles angoisses et fixations de crise (Brindisi, Gibraltar, Sangatte...) qui détournaient l'attention et bloquaient le débat.

Dans les années 1990, on commence à parler d'intégration, tout en observant des flambées de raidissement politique autour des Sans Papiers (loi Pasqua et Debré, évacuation de Saint Bernard...).

Serge JULY

Journaliste

### Une thématique d'actualité

Pourtant, cela semble se débloquer avec la croissance économique, la thématique des retraites et du vieillissement de la population, tandis que le débat politique se crispe à nouveau en 2001-2002.

L'immigration, explique le journaliste Serge JULY, est devenue une thématique d'actualité depuis septembre 2001. Le traité d'Amsterdam de 1997 avait l'ambition de donner un traitement européen à la question des migrations. Or, la pression populiste récente et la " centralité " du thème de l'invasion ont contribué à ralentir les efforts d'harmonisation.

Toutefois, ce freinage reste conjoncturel. En effet, l'Union Européenne (UE) ne s'est pas transformée en forteresse. D'une part,

l'UE reste le premier continent d'immigration du monde - le droit du sol y est observé partout ! D'autre part, des campagnes

de régularisation massives ont récemment eu lieu. Enfin, ouverte à une main d'œuvre qualifiée, l'Europe a voulu, avec le sommet de Séville en 2001, consacrer l'ouverture des frontières, harmoniser le statut et les procédures d'asile, le regroupement familial...

Une politique commune d'immigration reste toutefois en construction. Un " chantier " qui devient d'autant plus conséquent qu'avec l'élargissement, qui d'ailleurs suscite de nouvelles craintes et contraintes alors même que peu de moyens sont véri-



tablement débloqués pour assurer le contrôle des nouvelles frontières, l'Union porte ses frontières à l'Est.

### Le contexte paraît favorable...

Toujours selon Serge July, le traitement de l'immigration a changé de rubrique : des pages " Economie des médias " dans les années 70 vers les pages société/politique, on constate aujourd'hui un retour sensible vers l'économie, y compris dans les discours des politiques : démographie, retraites, pénurie de main d'œuvre... Malgré la pression populiste, cette translation transgresse un tabou : on accepte de parler à nouveau

### ...Mais le sujet de l'immigration reste sensible

Pourtant, le monde politique semble éprouver du mal à assumer le débat, concluent les rapporteurs de la session nationale de l'INTEFP : les réponses sont techniques, parcellaires, évitent le débat démocratique ; les immigrés ne votent toujours pas, les jeunes de la "seconde génération" votent peu ; les syndicats brandissent la menace du dumping social, tandis que la position des employeurs est ambiguë (certains secteurs continuent d'employer des clandestins) ; l'Etat ferme les yeux. Ainsi, selon eux, " il serait temps de tenir un langage de vérité ".

d'immigration par rapport au thème de l'emploi, et de l'éventualité d'une ouverture de l'immigration pour l'instant essentielle-ment de main d'œuvre hautement qualifiée...

Ces transformations illustrent un changement politique en France. L'affaiblissement de la gauche, le rassemblement face à l'extrême droite, l'ample victoire dans un calendrier favorable et un parti unique de la droite, donnent l'occasion à cette dernière de s'affranchir du populisme et d'adopter un nouveau discours décomplexé en matiè-

re d'immigration : fin de l'" immigration zéro ", pacte d'intégration, appel à une main d'œuvre qualifiée... tout en maintenant un fond de politique sécuritaire menée par le ministère de l'Intérieur.

L'idée émerge graduellement dans le débat public de la nécessité de construire une politique d'immigration en partant du rapport HERAN (novembre 2002), ceci, malgré une conjoncture encore très marquée par les suites des attentats du 11 septembre 2001 et les ratés de la croissance économique.

Jean GAERMYNCK

Directeur de la population et des Migrations



Par ailleurs, pour Jean GAERMYNCK, directeur de la Population et des Migrations, dire " la France est réticente à l'immigration " est un faux lieu commun : la France est opportuniste et s'ouvre largement à l'immigration lorsqu'il y a consensus sur les besoins. Et l'on ne manque pas d'outils prospectifs : le rapport HERAN dans un premier temps, puis, ultérieurement, la consultation des partenaires sociaux.

Toutefois, selon lui, le fort taux de chômage actuel rend le sujet de l'immigration éminemment sensible. La perception des flux d'asile biaise la perception des migrations dans la population. La priorité est d'abord

la lutte contre le " sur-chômage " dans certains quartiers. Enfin les employeurs sont toujours réticents à afficher leurs besoins de main d'œuvre.

## OPINION

Laurence ROSSIGNOL  
Conseillère Régionale  
Picardie



### L'immigration, un sujet politique

" Pourquoi est-il difficile de parler de l'immigration en politique en France ? ", se demande Laurence ROSSIGNOL, conseillère régionale de la région Picardie.

Selon cette élue socialiste, il existe des éléments de contexte.

- Le thème de l'immigration a marqué le débat politique depuis 1983, porté par le FN et la Droite.

- La loi Chevènement a donné lieu à des débats sur les exigences d'information et les problèmes de régularisation de masse ;

- L'appel à des informaticiens étrangers en Allemagne a fait beaucoup de bruit ; mais la France a fait de même, de manière plus discrète (personnel soignant...).

- L'immigration légale est qualifiée, alors que le premier critère de régularisation est de répondre à un besoin de main d'œuvre et de compétences dont le marché du travail a besoin. Or l'appel à une main d'œuvre au noir, y compris immigrée, a toujours lieu de la part des employeurs: cela pose le débat de la régulation d'une économie libre.

- Le débat sur les Sans-Papiers devrait être plus serein.

- En France, l'immigration est ressentie comme subie.

La politique française en matière d'immigration est sujette à questions, estiment les rapporteurs de la session nationale de l'INTEFP. La mise en place de politiques restrictives a donné de l'immigration une image misérabiliste voire dangereuse face à un Etat en situation de faiblesse.

# Quelques données chiffrées

## • Niveau international

### 150 millions de migrants

En 2000, selon les estimations de l'Office des Migrations Internationales (OMI), on compte 150 millions de migrants, soit 2.5 % des habitants de la planète (1/40), dont 40 % en provenance de l'Afrique subsaharienne ; parmi eux, 25 millions d'enfants (source : HCR).

Un rappel historique : la " Traite des Noirs " : du XVème siècle à 1865 (date de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis) a concerné environ 15 millions d'Africains.

## • Niveau européen

### 11 millions d'étrangers (non européens)

Selon le dernier rapport de l'OMI, 11 millions d'étrangers (non européens), soit environ 3 % de la population totale, sont enregistrés dans les pays de l'Union Européenne :

- plus de 5 millions en Allemagne ;
- plus de 2 millions en France ;
- plus d'un million en Grande-Bretagne ;
- un demi-million en Italie et aux Pays-Bas ;
- 400000 en Belgique.

Toutefois, à l'immigration légale, il convient d'ajouter l'immigration clandestine estimée en 1998 à 3 millions de personnes (2 millions en 1991) : 500000 vivent en France, plus de 200000 en Italie, et 150000 en Espagne.

### Une hausse récente

Après la baisse des années 1993-1997, on enregistre depuis plusieurs années une remontée de l'immigration dans la plupart des pays de l'Union Européenne : plus d'un million de personnes ont demandé à bénéficier du droit d'asile dans les 15 pays de l'Union Européenne au cours des années 1999-2000-2001. Cette progression est essentiellement due à la recrudescence des conflits et des crises dans le Tiers Monde. La croissance de l'immigration est particulièrement forte en Grande-Bretagne, en Norvège (+ 20 % en 1999), en Italie et au

Portugal. Elle est plus ralentie en Allemagne.

Le regroupement des familles reste dans beaucoup de pays la source majeure de l'immigration : il représente plus de la moitié des entrées en Grande-Bretagne, et les trois-quarts en France.

Un rappel historique : en près d'un siècle, de 1846 à 1939, environ 51 millions de personnes ont quitté l'Europe pour le continent américain, l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud.

## • Niveau national

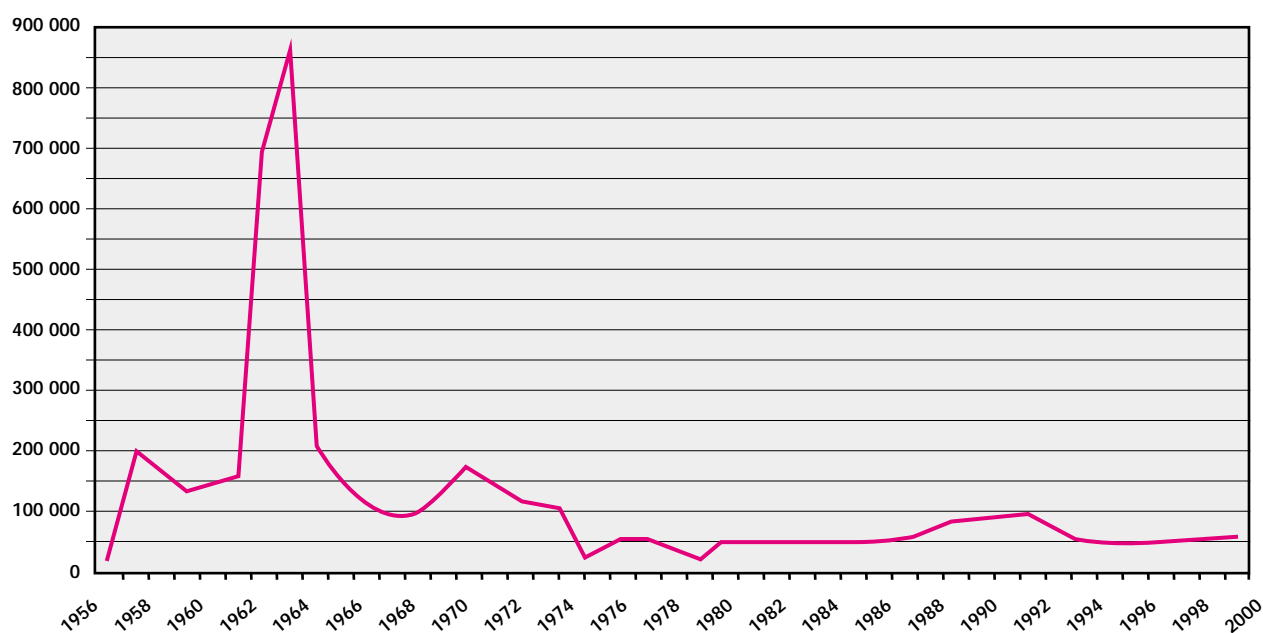
### En 1999, 4.31 millions d'immigrés - Une proportion stable

Selon les chiffres du dernier recensement, en mars 1999, 4310000 immigrés résidaient en France, soit 7,4 % de l'ensemble de la population. Du reste, cette proportion de population immigrée est quasiment stable depuis 25 ans en France Métropolitaine.

## SOLDES MIGRATOIRES DE 1995 À 2000

(différence sur chaque année entre les " entrants " et les " sortants "

(Source : Insee, Cellules statistiques et études sur l'immigration)



**La proportion d'immigrés est pratiquement stable depuis 25 ans en France Métropolitaine**

## 100000 migrants par an

Selon Jean GAEREMYNCK, 100000 migrants est un niveau d'accueil annuel habituel, principalement au titre du rapprochement familial. Seuls quelques milliers entrent avec des titres de travail temporaires ou permanents (supérieur à 1 an) ou comme demandeurs d'asile (5 à 6000 par an). Or, c'est aussi le nombre de personnes qui ont accès au marché du travail lorsqu'elles ont l'âge d'être actives. Ces personnes rencontrent souvent de plus grandes difficultés sur le marché de l'emploi.

## La population immigrée vieillit

Quatre populations composent le flux d'immigration en France : les familles d'immigrés (regroupement familial), les femmes et enfants de Français, les travailleurs et les réfugiés. Cette population immigrée compte désormais autant de femmes que

d'hommes ; elle a nettement vieilli entre 1990 et 1999.

Les immigrés vivent essentiellement dans les grandes villes et en région parisienne : à Paris, plus d'un habitant sur six est un immigré ; Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur sont les deux régions qui accueillent les plus d'immigrés (respectivement 11 et 10 %).

## Des emplois peu qualifiés

Les immigrés sont à la recherche de meilleures conditions de vie, possèdent des réseaux de soutien chez eux, et ont les moyens de payer leur voyage.

L'immigration de travail est très contrôlée. L'entrée dans l'irrégularité devient toutefois fréquente ; un irrégulier peut être régularisé, d'autant plus s'il est irrégulier depuis longtemps. Enfin, les 250000 irréguliers (estimés) en France sont " jugés utiles " par les auditeurs de la session nationale, puis-

qu'ils travaillent tous.

Les immigrés occupent en général des emplois peu qualifiés (construction, hôtellerie...), plus précaires (CDD, intérim), et sont plus exposés au chômage et aux changements de conjoncture.

En 2001, la population immigrée représente 8.5 % de la population active : 5.5 % sont des étrangers, 3 % ont acquis la nationalité française.

En 2000 (Source INSEE Enquêtes " Emploi 2000 "), la population active étrangère comptait 1577638 personnes dont :

- 1249768 actifs occupés (dont environ un million dans le secteur privé) ;
- 327870 chômeurs

Le taux de chômage des étrangers est ainsi deux fois supérieur à celui des Français.

## " TAUX DE CHÔMAGE EN 2000 "

(source INSEE - Enquêtes emploi 2000)

	FRANÇAIS	ETRANGERS
20 à 29 ans	15,0	29,8
30 à 39 ans	9,0	20,4
40 à 49 ans	7,1	18,8
50 à 60 ans	6,9	18,5
Ensemble	9,3	20,9
Union Européenne		9,5
Maghreb		31,4
Afrique		26,0



# Différents types et niveaux d'immigration

## TROIS STATUTS D'IMMIGRÉ

Selon la cause de son départ, l'immigré peut prétendre à différents statuts dans le pays de destination.

### - Réfugié

Dans son article 1, la Convention Internationale de Genève (1951) définit comme suit le statut de réfugié : " Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ".

### - Demandeur d'asile

Est considéré comme " demandeur d'asile " toute personne étrangère sollicitant la protection du pays d'asile parce que sa vie, sa liberté ou sa sécurité n'est pas garantie dans son propre pays ; elle postule ainsi au statut de réfugié, statut reconnu par les autorités.

### - Migrant

Le " migrant " est une personne étrangère entrée dans un pays de son plein gré. On distingue deux types de " migrant " : le migrant économique, qui est principalement à la recherche d'un emploi ou

de meilleures conditions de vie ; le migrant non économique, membre de la famille qui rejoint une personne établie dans le pays de destination (regroupement familial).

De leur côté, les auditeurs de la session nationale distinguent trois formes classiques d'immigration :

- les réfugiés (dont la définition n'est par ailleurs pas uniquement politique) ;
- les immigrés pour motif économique, catégorie en voie de disparition depuis les années 1970 ;
- le rapprochement familial, qui forme l'essentiel des flux.

## UNE FORTE AUGMENTATION DE LA DEMANDE D'ASILE

Les conflits dans les Balkans, la déstabilisation politique et économique de l'Asie centrale, des pays de l'ex-URSS [depuis 1989, 9 millions d'habitants (1/30) de l'ex-URSS ont quitté leur pays contre leur gré] et de l'Afrique se traduisent par une forte augmentation de la demande d'asile.

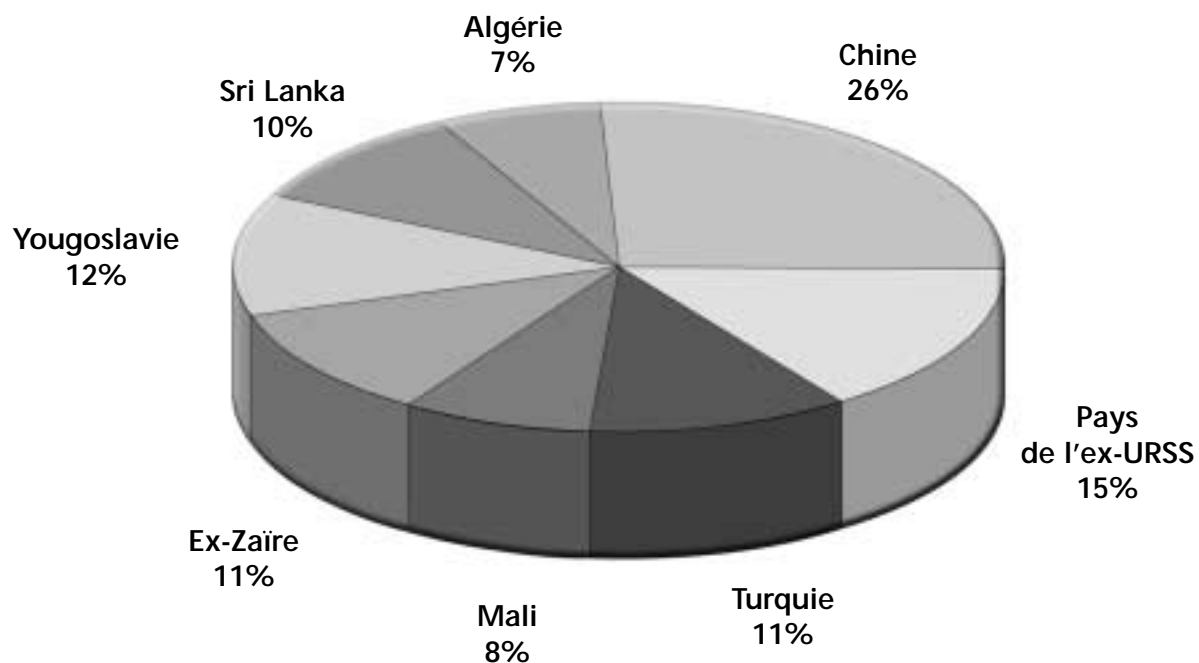
Ainsi, en 2000, la France a enregistré le dépôt de 40000 dossiers... D'où une saturation du dispositif national d'accueil et un rallongement des délais d'instruction des dossiers. En parallèle, la demande d'hébergement a elle aussi progressé.

## " DEMANDES D'ASILES EN EUROPE EN 2001 "

Dans ce tableau, figure entre parenthèses le nombre de demandeurs d'asile, rapporté à la population du pays d'accueil, pour mille habitants (source : HCR du 29 mai 2002)

Pays d'accueil	Total	%
Allemagne	88 290 (1,1)	22,9
Autriche	30 140 (3,7)	7,8
Belgique	24 550 (2,4)	6,3
Danemark	12 400 (2,3)	3,2
Espagne	9 490 (0,2)	2,4
Finlande	1 650 (0,3)	0,4
France	47 290 (0,8)	12,2
Royaume-Uni	88 300 (1,5)	22,9
Grèce	5 500 (0,5)	1,4
Irlande	10 320 (2,7)	2,6
Italie	9 620 (0,2)	2,5
Luxembourg	690 (1,6)	0,1
Pays-Bas	32 580 (2,1)	8,4
Portugal	190 (0,0)	0,0
Suède	23 520 (2,7)	6,1
<b>TOTAL UE</b>	<b>384 530</b>	<b>100,00</b>

## " ORIGINE DES DEMANDEURS D'ASILE EN 2000 "



## " EVOLUTION DE LA DEMANDE D'ASILE "

Source : OFPRA (Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides)

ANNÉE	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE D'ACCORDS
1989	61 422	8 770
1992	28 872	10 266
1996	17 405	4 344
2000	38 747	5 185

# Des migrations diverses aux effets multiples



- **La misère n'est pas la seule cause d'immigration.**

Les facteurs principaux de l'immigration sont en effet divers, même si ce sont toujours les mêmes.

- Les déséquilibres pays riches/pays pauvres ; mais ceux qui partent sont souvent les plus riches parmi les plus pauvres, car il faut réunir des fonds pour le voyage ; par ailleurs, ces personnes sont convaincues de pouvoir travailler à l'étranger.
- La fuite des persécutions du pays d'origine (demande d'asile).
- Le regroupement familial.
- La fuite des contraintes sociales trop lourdes (par exemple, la politique du contrôle des naissances en Chine).
- La tradition de l'émigration (au Maroc, en Afrique, les migrants partent souvent tous d'une même région depuis plusieurs générations),
- L'existence d'une offre permanente d'emplois destinés aux migrants illégaux, même si les conditions de travail sont pénibles et proches de l'esclavagisme.

- **Toute immigration est d'abord une émigration**

Président de l'association " Amis familles des victimes de l'immigration clandestine ", Hicham RACHIDI évoque les raisons qui motivent la recherche d'un avenir meilleur sous le terme de DATA (Détournement – Absolutisme – Tentation – Acculture). Selon lui, toute immigration est d'abord une émigration ; les personnes sont obligées de partir pour trouver un espace de réalisation fonctionnelle " qu'ils ne trouvent pas dans leur pays. Ce sont les forces vives du pays qui sont les plus portées à émigrer... et même l'élite intellectuelle, dans le cas du Maroc. Il faut donc les accueillir

comme une richesse pour notre pays et faciliter leur circulation, estime M. RACHIDI.

- **L'immigration s'urbanise ; d'autre part, une immigration de haut niveau se développe**

L'exemple marocain illustre cette évolution, indique Lahoussain JAMAL : d'origine rurale et principalement berbère dans les années 50-60, l'immigration marocaine était plus urbanisée, diplômée dans les années 80. Par ailleurs, notamment dans le domaine de la santé ou celui de l'informatique, l'immigration tend à concerner des fonctions requérant de hautes qualifications. Ainsi, en 2001, la France a-t-elle recruté 4000 ingénieurs informaticiens étrangers (9000 en Allemagne).

- **L'immigration ne se limite pas à un flux Sud-Nord.**

Selon Gérard CHEMOUIL (CGT, Activité Immigration), la compréhension des mouvements migratoires ne doit pas se limiter aux mouvements Sud-Nord. Les migrations sont généralement sub-continentales : la majorité des immigrés en France sont européens, et non francophones, alors qu'il y a 1,6 million de Français émigrés à l'étranger.

- **Les mouvements migratoires sont parfois à double sens.**

Pour Serge JULY, il faut prendre garde à la violence des clichés : le cas des Kosovars hébergés en France en 2000 et retournés en ex-Yougoslavie à la fin de la guerre montre que les mouvements sont parfois à double sens.

## TÉMOIGNAGE

Ousmane SIDIBE  
Commissaire  
au développement  
Culturel (MALI)



### **L'émigration sahélienne : temporaire et motivée par le travail**

L'émigration malienne, explique Ousmane SIDIBE, Commissaire au développement culturel (au Mali), prend place dans un mouvement plus vaste : l'émigration sahélienne, issue particulièrement de la vallée du fleuve Sénégal (Sénégal, Mali, Burkina, Niger, Tchad) culturellement et linguistiquement homogène (les Sarakolés). L'émigration malienne représente 50 % de l'émigration sahélienne en France ; elle constitue l'essentiel de cette migration sahélienne vers le Sénégal. La migration y est une constante culturelle : les départs vers l'Europe ont débuté dans les années 50 ; ils se sont multipliés avec le choc pétrolier et la crise économique au Mali.

Ces migrations (un total de 98.000 immigrés sahéliens en France, dont 50.000 Maliens) sont essentiellement des migrations de travail, d'une durée d'installation limitée à environ 8 ans ; seuls les plus formés cherchent à s'installer. D'autre part, ces migrations font l'objet d'une gestion par la communauté pour l'envoi d'argent. Le problème des migrations est ainsi de prendre en compte les communautés d'origine.

L'impact de l'émigration sur les pays du Sahel est tout d'abord négatif : perte importante de la main d'œuvre la plus dynamique et baisse de la production agricole locale, dépendance des communautés locales de l'argent envoyé de

France qui prend en charge entre 30 et 40 % des besoins locaux.

Toutefois, elle induit aussi un profond changement social dans les villages.

En premier lieu, les dépenses ostentatoires que faisaient les émigrés au retour (mariage, baptêmes, construction de mosquées...) se sont graduellement transformées avec la constitution d'associations villageoises en France et dans les régions d'origine, dédiées au financement d'investissements sociaux (centres de santé, écoles, eau potable...). Cette implication croissante dans des actions de développement génère des revenus, et un changement qualitatif dans les conditions de vie dans les régions, notamment celles du Nord, telle la région de Kayes dont est issu le plus grand nombre de migrants. Au plan macro-économique, les investissements des émigrés équivalent au montant total de l'aide publique française au Mali, et représentent un flux financier vital pour le pays.

Par ailleurs, la mobilisation des villageois autour des projets de développement des émigrés suscite une émulation et une dynamique ; elle rencontre plus de succès que les projets du gouvernement.

Enfin, l'émigration a beaucoup contribué à créer des espaces de liberté pour les femmes restées au pays.

# Les trois formes de l'immigration légale

## En France, l'immigration légale revêt trois formes.

- L'immigration permanente - Elle donne lieu à la délivrance d'un titre de séjour d'une durée supérieure ou égale à un an ; elle concerne l'essentiel des immigrés : essentiellement les migrations des travailleurs, ainsi que les regroupements familiaux.
- L'immigration temporaire - Elle concerne surtout deux types d'immigrés : les étrangers qui reçoivent une première autorisation de séjour valable moins d'un an, et les étudiants.
- L'immigration saisonnière - Elle intéresse principalement les travailleurs agricoles.

## Quelques chiffres :

- immigration permanente : 103484 entrées en France en 2000 ;
- immigration temporaire : 62600 entrées, dont 25100 étudiants en 1999 ;
- immigration saisonnière : 7624 entrées en 2000.

(Sources OMI)

## Les migrations : des problèmes politiques, économiques, juridiques et culturels complexes. Le cas du Rio Grande.

Phénomène social considérable : un quart de la population mondiale est en déplacement migratoire (au Mexique, 2 millions de foyers sont concernés), les migrations ne sont pas administrées, mais gouvernées selon les lois du marché, avec toute une série d'effets ; et ceci, dans la durée, puisque la migration des pauvres chez les riches va se poursuivre pour des raisons économiques et démographiques. Tel est le constat que fait Jorge SANTIBANEZ sur la base des études qu'il mène au Mexique au sein du Colegio de la Frontera Norte.

Un constat que ce chercheur détaille.

### • Tout d'abord, les migrations sont un business représentant un poids financier énorme.

Aux USA, les compagnies céréalières vivent des migrants. AEROMEXICO peut être à juste titre considéré comme travaillant pour les migrants en tant que passeur légal avec ses vols entre Tijuana et les USA. Lorsque les USA ont bouclé la frontière, le prix du passage illégal a été multiplié par dix, passant de \$150 à \$1500 ; la construction d'une muraille a donc contribué à enrichir une mafia locale.

### • D'autre part, les migrations présentent des risques humains.

Dans les années 90, le passage de la frontière américaine a fait plus de 400 morts par an, alors que les deux pays sont des partenaires économiques et

des amis politiques.

### • Par ailleurs, les migrations posent un problème d'identité culturelle.

Le rejet des immigrants constitue un problème pour la société : 25% de la population du Texas et de la Californie sont originaires du Mexique. Les immigrants construisent une nouvelle identité culturelle, rassemblant les USA et le Mexique, mais refusée par les deux.

### • Enfin, les migrations sont depuis toujours liées aux évolutions économiques et démographiques.

Dans les années 70, le Mexique avait une population importante d'enfants, puis de jeunes dans les années 80. En 2015/20, 40 millions de Mexicains auront entre 15 et 34 ans. Deux solutions s'offrent alors à l'économie mexicaine : payer des salaires de moins en moins élevés, ce qui freinera le développement, ou accepter une migration internationale avec la participation des USA. Toutefois, cette population vieillit : ainsi, avec 28 millions de 25-34 ans en 2050, la pression diminuera. Un accord doit donc être trouvé rapidement. Par ailleurs l'ouverture est vitale pour les USA, dont le ratio actifs/retraités est de plus en plus défavorable.

D'autre part, Jorge SANTIBANEZ note que pour les migrants qui, le plus souvent, prennent les emplois refusés par les

populations d'accueil, l'accès au marché du travail se fait à plusieurs conditions :

- atteindre deux niveaux d'accord nécessaires : au niveau gouvernemental, et au niveau des acteurs sociaux (organisation de protection des migrants, syndicats, employeurs...)
- construire des politiques régionales en Amérique du Nord et latine ;
- mener une vraie politique de développement dans le pays de sortie grâce aux investissements du pays d'accueil (alors que l'accord de libre-échange ALENA a généré une baisse relative des revenus des foyers mexicains par rapport aux revenus américains) ;
- gérer le problème des clandestins, pour l'instant uniquement traité sous l'angle de la sécurité nationale pour les USA, par une régularisation graduelle ;
- adopter un autre modèle de gestion de la frontière : les régions frontalières, qui représentent une population de 24 millions d'habitants de part et d'autre de la frontière américano-mexicaine, doivent devenir des régions de prospérité intégrées dans un véritable ensemble, non plus traversées par une frontière.

Pour Jorge SANTIBANEZ, l'exemple Mexique/USA est un modèle à ne pas suivre ; c'est aussi un modèle qui aide à imaginer d'autres solutions. A contrario, le modèle européen serait selon lui un bon exemple pour le Mexique.

## Interview



Jorge SANTIBANEZ

Président du Colegio  
de la Frontera Norte

**Jorge SANTIBANEZ, spécialiste mexicain de la question des frontières : " mieux vaut élaborer une politique d'immigration sur des bases démographiques et économiques "Président du Colegio de la Frontera Norte (Tijuana, Mexique), Jorge SANTIBANEZ estime qu'il faut lier la politique d'immigration aux facteurs qui la motivent. Interview.**

***Quelle est l'efficacité réelle du dispositif de contrôle mis en place à la frontière américano-mexicaine ?***

**Jorge SANTIBANEZ (J.S.) :** pour évaluer les effets d'un dispositif de contrôle d'une frontière, il faut prendre en compte deux dimensions : la dimension objective et la dimension subjective.

D'un point de vue objectif, le contrôle de la frontière américano-mexicaine a eu des effets très importants.

Le premier d'entre eux : une forte augmentation des risques pris par les migrants mexicains qui, de toute façon, se rendent aux Etats-Unis pour des raisons économiques, démographiques et pour des motifs liés au réseau social.

Le second : la migration mexicaine a modifié son mode de circulation ; en effet, depuis le contrôle rigide de la frontière, les séjours aux Etats-Unis sont beaucoup plus longs ; pour une raison simple : le migrant sait qu'il sera encore plus difficile et plus cher de traverser à nouveau la frontière.

Enfin, il faut aussi signaler que c'est pendant les années 90, soit pendant la décennie la plus surveillée, que la migration des sans papiers a le plus augmenté. Du point de vue subjectif, et surtout après le 11 septembre 2001, la société

américaine est désormais persuadée que la surveillance des frontières est nécessaire pour arrêter ses ennemis.

Il faut aussi tenir compte d'une troisième dimension, liée à la vie de tous les jours aux abords de la frontière : d'un point de vue économique, social et culturel, les conséquences pour les habitants ont été très importantes. En effet, de nombreuses familles ont été séparées, parce qu'après le **11 septembre**, la traversée de la frontière, même de façon tout à fait légale, est devenue très compliquée.

Autre impact non négligeable : surveiller la frontière coûte excessivement cher. La somme investie par la société américaine dans la surveillance de la frontière est nettement supérieure à celle que les migrants mexicains envoient au Mexique (de l'ordre de 6 milliards de dollars).

***Quelles seraient les conditions à réunir, selon vous, pour réussir une politique d'immigration pertinente ?***

**J.S. :** il faut lier cette politique aux facteurs qui la motivent. C'est à dire : au lieu de lier la politique migratoire à des questions de sécurité nationale ou de souveraineté (tout le monde sait que les

migrants ne sont pas des dangers pour la sécurité nationale), mieux vaut l'élaborer sur des bases démographiques et économiques. Il faut avoir une vision d'au moins une trentaine d'années et investir dans les régions dont sont issus les migrants.

***Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux Européens ? Quel est votre sentiment par rapport aux accords de Schengen ?***

**J.S. :** de loin, le modèle européen semble meilleur que celui de l'Amérique du Nord ; il est beaucoup plus humain. Cependant, il faut aussi dire que, dans une certaine mesure, les accords de Schengen reproduisent le modèle américain. Or, si la migration se poursuit jusqu'en 2030 dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui (est-ce que ce sera le cas pour l'Europe ?), il vaut mieux, me semble-t-il, avoir des migrants disposant de papiers qui s'intègrent dans la société d'arrivée que des personnes sans papiers, sans accès aux services élémentaires (éducation et santé) et qui auront la possibilité d'être accueillis dans leur famille, en France ou en Espagne.

## Renforcer le contrôle des frontières ? Plutôt initier une politique d'immigration

Henri JACOT  
Professeur à l'université  
Lyon 2



**Les participants à l'atelier " Frontières " du colloque de l'INTEFP s'accordent à considérer que " le contrôle frontalier reste inefficace ". Mieux vaut, selon eux, définir " l'ouverture des portes " et mettre en place une politique explicite et cohérente d'accueil et d'intégration des étrangers.**

La notion de frontière est sujette à débat, souligne le professeur Henri JACOT. Cet universitaire (Lyon 2) fait à ce propos plusieurs constats :

- il existe des frontières intérieures (sociologiques, économiques...) pour lesquelles se pose la question de l'intégration ;
- la personne est par définition mobile ; cette mobilité va donc croissante avec la construction européenne ;
- rapporter le débat au niveau local risque de créer des frontières supplémentaires.

De leur côté, la majorité des participants à l'Atelier consacré à la question des frontières [Colloque INTEFP] a d'abord réagi au titre de celui-ci : " L'ouverture des frontières : une utopie ? ".

Selon eux, l'ouverture des frontières est déjà une réalité ; au contraire, c'est la fermeture et " l'immigration zéro " qui sont une utopie. En effet, tous les migrants qui veulent entrer dans un pays y parviennent, et s'ils sont expulsés, ils y reviennent.

Cette situation entraîne des passages de frontières dans de très mauvaises conditions et " produit " des illégaux qui renforcent les rangs des travailleurs clandestins.

Ainsi, le contrôle frontalier reste inefficace ; sa rigueur génère une économie " criminelle " qui entretient des réseaux de passeurs (" polleros " au Mexique), comme elle conduit à la violation des droits et aboutit à de nombreux morts. En réalité, plus le passage d'un pays à l'autre est difficile, plus il provoque des situations dramatiques sans faire baisser le flux migratoire.

Cette situation est très bien décrite par Jorge SANTIBANEZ, président du Colegio de la Frontera Norte (Mexique), lorsqu'il parle de la fermeture de la frontière USA/Mexique suite à la catastrophe du 11 septembre (cf. encadré, infra).

En revanche, pour les participants à cet atelier, l'ouverture des frontières est plus ou moins importante suivant les pays. Pour eux, il reste donc à définir une large part

" l'ouverture des portes " ; celle-ci dépend alors de la politique migratoire mise en œuvre ainsi que de la réglementation juridique appliquée. Certes, cette réglementation existe ; mais elle est souvent complexe et difficilement applicable, car à la croisée de plusieurs niveaux :

- à un premier niveau, le droit international des Droits de l'Homme ignore la frontière et la réalité économique des flux migratoires (" *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. (...) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* " ) ;
- à un second niveau, les solutions apportées par l'Europe ne sont pas interprétées ni appliquées de la même façon par les différents pays membres. De son côté, l'universitaire Henri JACOT pointe " l'absence d'une politique européenne " :
- les pays de l'Union ont tous des politiques et des outils juridiques différents ;
- tous connaissent des situations diffé-

rentes de migration ;

- le marché du travail européen n'est pas mobile, sauf pour les cadres supérieurs ;
- à un dernier niveau, la société doit être prise en compte.

Du reste, la question du droit est une source d'étonnement pour les auditeurs de la session nationale.

En France, comme en Allemagne, en Grande Bretagne et aux USA, le droit est tout d'abord complexe ; pour plusieurs raisons : du fait de populations variées, de l'étendue de l'objet de ce droit (travail, vie de famille, conditions de séjour, élections, mariage...), mais aussi des intérêts et des enjeux selon les Etats et les personnes concernées.

D'autre part, la migration et le droit ont des temps différents : les Etats et le marché de l'emploi ont des horizons de court terme, alors que le droit s'inscrit dans le long terme (l'encadrement des professions réglementées n'a pas changé depuis 1945 !) ; le temps des normes internationales, tel le droit communautaire depuis Amsterdam, est en effet une très lente construction.

Enfin, le droit social, malgré des progrès, contient toujours des poches de discrimination : égalité de représentation, conditions de travail et d'emploi, prestations sociales... De nouveaux outils sont en cours de construction (testing...).

Ainsi, selon les participants au colloque de l'INTEFP, la solution ne serait pas la fermeture des frontières ni l'expulsion systématique des migrants qui arrivent à passer, mais plutôt la mise en place d'une politique explicite et cohérente d'accueil et

d'intégration des étrangers souhaitant s'établir en France. Avec l'Union européenne, il ne s'agirait plus de gérer des frontières " physiques ", qui ne sont d'ailleurs plus matérialisées, mais des frontières économiques et sociales, grâce à une logique d'intégration progressive.

Jorge SANTIBANEZ affirme à ce propos : "*mieux vaut contrôler le marché du travail que les frontières*". Et ce spécialiste mexicain d'ajouter : "*La frontière est une région en elle-même, une zone de passage géographique et économique qui doit être gérée en tant que telle*". Un chiffre pour illustrer ce propos : 12 millions de personnes habitent la frontière entre le Mexique et les USA.

### **L'après 11 septembre et ses conséquences sur la gestion de la frontière USA/Mexique**

Les événements du 11 septembre ont bouleversé les idées et la conscience de nombreux Américains, des groupes radicaux plus particulièrement, leur seule idée étant désormais de fermer les frontières afin de se protéger des terroristes.

Avant le 11 septembre, l'ouverture des frontières était préconisée. Après le 11 septembre, des contrôles plus rigoureux pour empêcher les passages ont été exigés. C'est un véritable retour en arrière.

" *Les conséquences de cette nouvelle politique ?* ", interroge Jorge SANTIBANEZ. "*Plusieurs* ", répond le chercheur : une

augmentation importante du budget alloué à la gestion de la frontière ; surtout, la hausse du nombre de morts à la frontière : un mexicain tué chaque jour... Autre impact : les réseaux de " polleros " (mafias de passeurs) ont proliféré avec la fermeture de la frontière. Les illégaux prennent en effet des risques considérables pour passer à travers les montagnes, le désert ; ainsi, en plus des 5000\$ exigés (avant les contrôles, le passage coûtait 500 \$.), la tentative leur coûte parfois la vie !

A ce sombre constat M. SANTIBANEZ oppose un bilan : cette politique migratoire n'empêche toujours pas les terroristes d'entrer aux USA... Et il se vérifie que les auteurs des attentats terroristes sont souvent des étrangers régulièrement installés, voire des nationaux. Les rapporteurs de la session nationale (INTEFP) partagent ce point de vue. Sur place, ils ont en effet constaté que le mur érigé à la frontière américano-mexicaine par les Etats-Unis, coûteux et visible (politiquement et matériellement), est non seulement inefficace mais aussi mortel pour les candidats au passage. Ce mur ne prévient pas le flux des irréguliers, alors que, malgré les accords ALENA, les irrégularités et les contrôles se multiplient. Pour autant, cette étonnante constatation illustre que le système fonctionne bien : les 9 millions de clandestins sont utiles aux entreprises.

La porosité des frontières, insistent les auditeurs, est bien une source de richesse, ainsi que l'illustre le cas de l'UE.



## TÉMOIGNAGE

**Bernard SCHMETZ**

Chef de service au  
ministère de l'Intérieur



### **Comment gérer l'immigration clandestine ? La réponse du ministère de l'Intérieur**

Chef de service au ministère de l'Intérieur (Direction de la circulation des libertés publiques), Bernard SCHMETZ évalue la problématique de l'immigration clandestine et l'action de la justice et de la police à l'aune de la crise de la gestion de l'asile (\*).

Depuis quelques années, les demandes d'asile conventionnel, d'asile territorial, et celles formulées directement aux frontières sont en forte hausse. Par conséquent, la longueur des procédures d'attribution place les demandeurs dans des situations très précaires.

Pour remédier à ces difficultés dans l'administration du droit, plusieurs mesures ont été prises alors même que la question des flux migratoires dans le contexte de l'espace Schengen est devenue un fort enjeu européen : les procédures d' " éloignement " des clandestins à partir de la zone de transit de Roissy ont été améliorées ; le traitement de l'asile territorial est en cours de modification.

Le ministère de l'Intérieur souhaite ouvrir le débat sur l'entrée, le séjour et l'éloignement des étrangers tout en maintenant une volonté de lutter contre l'immigration clandestine et les réseaux organisés de passeurs.

Par ailleurs, le phénomène des sans papiers ne peut se résoudre simplement. Les conditions d'application des textes imposent un traitement au cas par cas face à des situations individuelles et familiales très diverses ; la régularisation collective irait à l'encontre des règles de droit, la moitié des demandes étant déposée par des personnes inconnues. De plus, il existe un long travail préliminaire avant le montage d'un dossier.

(\* ) Protégé par le droit français et international, l'asile est géré par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et le Ministère des Affaires Etrangères.

# La politique des frontières liée aux contraintes du marché de l'emploi ?

Au cours du colloque de l'INTEFP, plusieurs intervenants ont évoqué l'influence de la situation du marché domestique de l'emploi sur le niveau d'ouverture des frontières. " Morceaux choisis ".

- **" Les frontières évoluent : aujourd'hui, ce sont celles des pays d'immigration "**

D'après Maxime TANDONNET (D.A.I., ministère de l'Intérieur), l'Union Européenne (UE) " n'est pas une forteresse ", mais l'UE caractérise bien cette ouverture des frontières par la mise en œuvre des accords de Schengen. Il précise alors que l'U.E, terre qui reçoit l'immigration la plus importante, a accueilli l'an dernier 1,3 million de personnes (dont 70% par regroupement familial), alors que les USA ont régularisé 0,7 million de migrants (Source : *SOPEMI 2001 de l'OMI*). L'Allemagne arrive en tête de l'Europe, avec environ 140000 immigrés légaux (comprenant l'immigration de travail et le regroupement familial) ; la France la suit de près. Selon M. TANDONNET, le débat humaniste autour de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) doit désormais être confronté aux réalités économiques et sociales. Les frontières ne sont plus les frontières traditionnelles avec des voisins directs, mais celles des pays d'immigration qui ne contrôlent pas les entrées et les sorties dans leur pays (la Chine, la Roumanie, ...).

- **" La politique des flux migratoires n'est pas une politique unique ; elle devrait s'adapter aux différentes catégories d'étrangers "**

Olivier Brachet (Association " Forum Réfugiés ") estime, lui, que l'ouverture des frontières ne se décide pas en fonction de critères idéologiques, mais bien sur la base d'événements politiques. Selon lui, paradoxalement, plus on ouvre le séjour, plus on définit qui n'y a pas droit. Si certains étrangers réclament l'abolition des frontières, d'autres réfugiés, menacés de se faire expulser alors qu'ils sont persécutés dans leur pays, réclament des frontières pour les protéger. Ainsi, la politique des flux migratoires n'est pas une politique unique ; elle devrait s'adapter aux différentes catégories

d'étrangers.

Pour Olivier BRACHET, l'ouverture des frontières n'implique pas leur suppression. Cette ouverture doit s'accompagner d'une politique migratoire permettant d'accueillir, et ensuite d'assumer, les migrants que l'on laisse entrer. Il est légitime, pour un Etat, de contrôler les entrées et les sorties sur son territoire afin de savoir qui est sur son sol, pour quel motif et pour combien de temps. Mais plus les frontières sont fermées, plus il y a d'immigration clandestine. En France, celle-ci est estimée entre 300.000 et 400.000 personnes.

Par ailleurs, indique le représentant de " Forum Réfugiés ", cette politique migratoire n'est pas seulement le fait d'un Etat ; elle résulte aussi d'un débat public. La montée des partis d'extrême droite ces dernières années ainsi que " l'après 11 septembre " et son climat d'insécurité ne facilitent pas la tolérance vis à vis de l'immigration.

- **" La politique des frontières serait aussi liée aux contraintes qui pèsent sur le marché de l'emploi "**

" Paradoxalement, quand les besoins de main d'œuvre sont en progression, les migrants sont bien accueillis ", rappelle Bernard LAURENCON, ancien Directeur du Travail et membre de l'association des auditeurs de l'INTEFP, citant le cas des usines Citroën ou Renault qui, dans les années 1950, ont fait venir des étrangers par cars entiers pour travailler sur leurs machines. Ceux-ci étaient bien accueillis, car on avait besoin d'eux. Ainsi, l'acceptation de la main d'œuvre étrangère est aussi fonction de la pénurie dans tel ou tel domaine ou dans telle ou telle région. Actuellement, les médecins ou les infirmières de nationalité étrangère sont bien acceptés pour faire les gardes dans les hôpitaux. En d'autres termes, la politique des frontières serait aussi liée aux contraintes qui pèsent sur le marché de l'emploi.

## Faut-il relancer l'immigration de travail ? Les avis divergent

Les participants au colloque de l'INTEFP sont partagés sur cette question.

Pour Maxime TANDONNET, représentant du ministère de l'Intérieur, la France, qui compte encore 2,3 millions de chômeurs, ne peut laisser entrer tout le monde. De plus, il faut que l'Etat puisse " assumer " toutes ces personnes, tant au niveau travail, logement, santé qu'éducation en mettant à leur disposition des infrastructures adéquates (écoles, hôpitaux, logements, ...). Les futurs contrats d'intégration proposés par le gouvernement prennent

en compte cette dimension sociale.

Selon Emmanuel TERRAY (EHESS, Centre de sociologie des Arts), une politique des quotas ne changerait rien, car la volonté d'immigrer est d'abord une décision individuelle ou familiale. L'Etat ne décide pas à leur place ; il a très peu de prises sur ce processus, hors de ses atteintes. Ceux qui veulent passer, passeront...

Gérard LAUGIER, représentant de la chambre de commerce de Nîmes, rappelle les difficultés, pour les employeurs, de trouver des " compétences " et la nécessité

de favoriser l'immigration de travail.

En 1998, la France a institué un système simplifié pour les informaticiens qui lève la clause d'opposabilité à l'emploi pour cette catégorie de spécialistes. Depuis, plus de 4 000 informaticiens ont été recrutés. Cette solution pourrait être étendue à d'autres catégories professionnelles.

Maxime TANDONNET (ministère de l'Intérieur) parle lui de " niches " au niveau du marché de l'emploi qui pourraient être comblées, sans augmenter le taux de chômage du pays.

# Main d'œuvre étrangère : quelle est la réalité des besoins de l'économie française ?

**A en croire le rapport HERAN, il n'y a pas péril en la demeure : dans les années à venir, les besoins réels de main d'œuvre n'excèdent pas 20000 par an. Ces emplois concernent des postes peu qualifiés ; a contrario, les besoins de recrutement sont aussi très prégnants au niveau des métiers liés aux NTIC.**

Selon une étude présentée par Claude SEIBEL (cf. Interview ci-après), président du groupe " Prospectives métiers et qualifications " du Commissariat général du Plan à l'occasion du Colloque de l'INTEFP, les projections démographiques montrent qu'avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération Baby Boom, on passera de 480.000 départs à la retraite par an à 650.000 à partir de 2005/6.

La situation du marché du travail est hétérogène selon les branches : certains métiers (TIC, hôtellerie...) connaissent une forte croissance. Des indicateurs sont mis en place actuellement afin d'estimer les tensions sur le marché de l'emploi, selon les branches et les régions, tandis que la DARES dresse des prospectives selon les métiers et les départs à la retraite.

De son côté, le rapport HERAN (Commissariat au Plan) présente une première vue d'ensemble sur l'immigration en France depuis 1987.

Prudemment, indique le journaliste Hervé Nathan (Libération) en le présentant aux participants du colloque, ce rapport remet en cause un certain nombre d'idées reçues.

- Tout d'abord, l'immigration est restée stable depuis 1975, et, avec 100000 entrants par an, représente une faible pression sur le marché du travail.
- D'autre part, l'immigration ne peut pas être présentée comme une réponse au vieillissement de la population, même si, en faisant une simple projection démographique (sans tenir compte des évolutions en cours ou probables), il faudrait 94 millions d'immigrants pour absorber le départ à la retraite de la génération du Baby Boom, tandis que les immigrants eux-mêmes vieillissent et partent à la retraite et que leur taux de fécondité tend à décroître. Ainsi, le taux de fécondité, stable en France, suffit seul au renouvellement.
- Par ailleurs, l'Europe n'est pas une forteresse assiégée : 50 % des immigrants en France sont des ressortissants de l'Union, et les accords de Dublin permettent 98 % de retour aux frontières avec les pays d'entrée.
- Finalement, les besoins réels de main d'œuvre n'excèdent pas 20.000 par an.

## **Les entreprises de plus en plus favorables**

Le rapport HERAN situe les besoins de main d'œuvre essentiellement dans des métiers faiblement qualifiés, où les immigrés sont très présents : dans l'industrie, mais aussi dans les métiers de service. Les besoins de recrutement sont aussi très prégnants au niveau des nouveaux métiers liés aux NTIC (un marché déjà mondialisé) pour lesquels d'autres pays font intensivement appel à l'immigration.

Cela étant, les besoins de main d'œuvre sont rarement anticipés par les employeurs français, constate le rapport ; d'où des situations de crise lors de périodes de forte croissance, en 1988, et, de la même manière, en 1998.

Aujourd'hui, note aussi le rapport HERAN, les entreprises sont de plus en plus favorables à l'embauche d'immigrés.

Enfin, la France possède un réservoir de main d'œuvre chez les demandeurs d'emploi, y compris dans les rangs de la population immigrée affectée par un très fort taux de chômage, un faible taux d'activité des jeunes et des personnes âgées de plus de 55 ans, ainsi qu'un faible taux d'activité des femmes.

## **" Une concurrence entre pauvres "**

Quels sont les effets de l'immigration, interroge aussi le rapport HERAN. Aux USA, une forte immigration, en particulier le "Brain drain" et l'attraction de chercheurs, a contribué au maintien d'une croissance forte et "vertueuse", sans inflation. L'immigration a pesé en faveur du maintien de faibles coûts salariaux, mais avec un effet pervers : l'accroissement des inégalités. Une "concurrence entre pauvres" s'établit en effet entre immigration légale et immigration clandestine.

François HERAN évoque enfin les conséquences de l'immigration sur les pays d'origine : la fuite de leurs cerveaux et le départ d'une main d'œuvre dont la formation a été coûteuse entraînent certes une amélioration positive de l'appareil d'enseignement, mais aussi un déficit net proche d'un véritable pillage.

A l'inverse toutefois, les migrations sont à l'origine de flux financiers importants : l'envoi de fonds dans les pays d'origine a un effet de développement, tout en agissant comme des "trappes à pauvreté" : l'envoi d'argent vers les familles décourage ces dernières à générer elles-mêmes de la richesse. Finalement, cette main d'œuvre représente une forme de richesse : les migrants sont en général des personnes dynamiques, disposant de qualités intrinsèques qui manquent à l'économie de leur pays.

Deux témoignages viennent en appui à cette analyse du rapport HERAN.

- Danièle GIUGANTI (DDTEFP, Haute Corse) considère que les conditions d'emploi sont parfois peu favorables au développement de la personne, par exemple en Corse où les immigrés de la région du Rif (Maroc) sont souvent employés dans des tâches avilissantes, et dans des emplois non déclarés.

- Gérard CHEMOUIL (CGT, activité immigration) explique de son côté que l'immigration saisonnière organisée par l'OMI dans la région PACA notamment (fruitiers...) avec des contrats de 6/8 mois et des droits qui cessent lors du retour au pays, permet à tout un secteur économique de fonctionner, tandis que les mêmes ouvriers reviennent chaque année. Les ouvriers évitent de formaliser des revendications de peur de ne pouvoir revenir, tandis que les salaires même faibles restent meilleurs qu'au Maroc.

## TÉMOIGNAGE

Etienne CHICOTTE

Directeur adjoint à la direction  
du Travail en Seine Maritime

### La question des enfants issus de l'immigration

Les enfants de parents immigrés (dits deuxième ou troisième génération), en particulier originaires d'Afrique, bien que notablement plus frappés par le chômage, n'aspirent pas à occuper les emplois de leurs parents, tout en satisfaisant moins que les enfants de parents français leur souhait d'ascension sociale.

Pour Etienne CHICOTTE, directeur adjoint à la direction du Travail en Seine Maritime, la situation est explosive, en particulier dans les habitats de banlieue où le chômage des " jeunes des cités " est énorme. Il existe déjà un racisme des milieux populaires qui associent facilement violence et présence de populations noires ou maghrébines.

Dans ce contexte, la relance même modeste d'une immigration qui chercherait à attirer des travailleurs qualifiés (techniciens ou ingénieurs par exemple), apparaît comme une arme dirigée contre les enfants issus de l'immigration récente. Là où un effort de formation et d'intégration économique en faveur des deuxième et troisième générations permettrait de trouver les travailleurs manquants, on semble préconiser l'entrée sur le territoire de personnes qui seront les concurrents directs de ces jeunes et moins jeunes issus de l'immigration.

Il s'agit alors de mettre en lumière la discrimination raciale à l'œuvre derrière la non intégration économique des enfants d'immigrés.

## Claude SEIBEL, Commissariat Général du Plan : " élaborer une politique [d'immigration] équilibrée, pas du " brain drain "

Claude SEIBEL

Responsable d'un groupe de prospectives sur les métiers et les qualifications au niveau du Commissariat Général du Plan, Claude SEIBEL estime qu'en matière de politique d'immigration, il faut assouplir les contraintes réglementaires tout en signant des conventions avec les pays de l'émigration.



**A moyen et long terme, combien faudra-t-il créer d'emplois pour faire face à la croissance et pour compenser les départs à la retraite ?**

**CLAUDE SEIBEL (C.S.) :** notre groupe de travail, au Plan, associe des partenaires sociaux, des administrations, les régions et un certain nombre de chercheurs. Nos travaux viennent de montrer que l'impact démographique des départs à la retraite de la fin de la décennie, à partir de 2005-2006, va mettre en porte-à-faux un certain nombre de métiers, de branches, de régions, avec des besoins de renouvellement qui sont 2 à 3 fois plus élevés que les besoins liés à la croissance de l'emploi.

Nous sommes partis de deux hypothèses établies par la Direction de l'Animation, de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES) : une hypothèse de croissance de l'ordre de 2.3 à 2.4 %, dite basse ; et une hypothèse élevée, autour de 2.9 %. En hypothèse basse, on peut associer 1,2 million créations d'emplois. Et en hypothèse haute, on peut en associer 2.8 millions. A ces créations d'emplois générées par la croissance, il faut ajouter les recrutements nécessaires au remplacement des départs en retraite de la période 2000-2010, soit environ 5.8 millions.

**Quelles sont les branches et les régions les plus exposées ?**

**C.S. :** la croissance économique va générer des développements importants dans

certaines métiers, surtout les services... Ce qui ne veut pas dire, pour autant, qu'il y ait une régression du côté de l'industrie ou de la construction, si l'on retient l'hypothèse haute, notamment. Avec l'hypothèse basse (2.4 %), les effectifs se maintiennent dans l'industrie et les commerces.

A cet impact de la croissance économique, il faut ajouter celui des départs à la retraite, puis mesurer les effets cumulés de ces deux facteurs.

Ce graphique (cf. ci-contre) est en quelque sorte un composant des deux ; il se lit selon deux axes : d'une part les créations de la période, d'autre part les départs à la retraite. Il révèle la hiérarchie en terme de nombre, des besoins.

**Compte tenu de ces perspectives, quelles sont les conséquences en matière de politique d'immigration ?**

**C.S. :** en France, les étrangers sont représentés dans les deux niveaux de qualification, soit faible, soit très haute. La stratégie de renouvellement n'est pas la même dans les deux cas. Voilà pourquoi il convient de s'intéresser aux besoins sous un angle qualitatif.

Tout d'abord, au niveau des emplois peu ou moyennement qualifiés.

Une telle analyse met en évidence une nécessité : nous devons relever le niveau de formation des étrangers peu qualifiés qui travaillent dans des secteurs pour lesquels nous savons que la demande

sera très forte : service à la personne, bâtiment, ou encore hôtellerie - restauration

Autre élément dont il faut tenir compte : la population étrangère vieillit, elle aussi, et va partir à la retraite. Presque mécaniquement, ces départs vont générer des besoins de renouvellement. Or, il n'est pas du tout sûr que la main-d'œuvre autochtone se porte vers un certain nombre de corps de métier où les étrangers sont présents.

Ensuite, au niveau des emplois très qualifiés.

Notre analyse constate l'existence de mécanismes d'assouplissement mis en œuvre d'une manière relativement discrète, peut-être trop discrète, pas assez transparente de toute façon, notamment par la Direction des Populations et Migrations. Ces mécanismes sont basés sur un principe : tenir compte des situations locales au sens " branches " et au sens " territoires " pour assouplir la contrainte très forte qui pèse actuellement sur une entreprise qui veut faire venir de la main-d'œuvre d'origine étrangère. Autrement dit, mieux vaudrait utiliser

des indicateurs plus proches du marché du travail, de façon à ce que les agents des Directions Départementales du Travail puissent se dire : certes il reste des chômeurs dans cette branche ; pour autant, des tensions sur le marché du travail subsistent. Il ne s'agit donc pas d'une cathédrale réglemantaire ; c'est simplement une clarification. Chaque année, il faudra faire le point sur la façon dont ont évolué les permis de séjour liés à un travail, à un type de métier, pour voir si la pratique décentralisée est vraiment justifiée et correspond bien aux besoins.

### **Comment faire ?**

**C.S.** : en fait, deux groupes d'indicateurs sont d'ores et déjà utilisables :

- d'une part, des travaux réalisés par l'ANPE et la DARES, qui, par groupe de métiers (80), calculent les tensions sur le marché du travail jusqu'au niveau des régions. Les Directions Régionales commencent à publier ces indicateurs de tension ; très forts jusqu'en 2001, ils ont eu tendance, conjoncture oblige, à

être moins " physiques ". Toutefois, malgré la remontée légère du chômage, il continue à y avoir coexistence de métiers tendus et de métiers où le chômage persiste : par exemple l'hôtellerie - restauration, le bâtiment, les professions de la santé, certains métiers techniques, comme l'informatique ;

- d'autre part, au niveau national, nos travaux peuvent être discutés, critiqués au niveau des branches et au niveau des régions.

Il faut soutenir ces mécanismes d'assouplissement des contraintes réglementaires. Mais il faudrait les assortir de conventions, d'accords avec les pays de l'émigration ; voilà une seconde piste. Autrement dit, élaborer une politique équilibrée, et pas du " brain drain " comme le pratiquent certains pays. C'est en tout cas, ce qu'expriment les pays de l'émigration.

Troisième piste, dans la logique de la première : changer de " braquet " au niveau de l'accueil des étudiants étrangers en France, comme cela s'est fait ces 2 ou 3

dernières années, en lien entre le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail, c'est-à-dire la branche DPM. Il faut le faire à la fois en augmentant leur nombre, sur dossier ; mais aussi en détendant les contraintes qui empêchent l'étudiant étranger de travailler en France, ce qui a déjà été fait par une circulaire de la DPM : retrouver cette tradition française qui est d'attirer les élites du monde entier...

### **Qu'en est-il au niveau européen ?**

**C.S.** : concrètement, sur le thème des perspectives des métiers, qualification et politique de l'émigration, jusqu'à maintenant, nous n'avons trouvé des groupes de travail équivalents au nôtre qu'aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Il est très intéressant de constater qu'il y a une espèce de blocage au niveau des pays européens. C'est un des intérêts du sommet de Barcelone de pouvoir poser le problème.

## SOS Racisme : la discrimination est un délit !

Mamadou GAYE

Vice-président de SOS Racisme, MAMADOU GAYE considère que les organisations syndicales ont trop négligé la question de la discrimination raciale au travail. Selon lui, il faut rappeler que la discrimination est un délit et convaincre les entrepreneurs de mener des actions volontaristes sur le terrain de l'emploi. SOS Racisme ne compte pas s'engager aux côtés du gouvernement qui, pour répondre aux vœux du Président de la République, doit faire de l'amélioration de l'accueil des immigrés une priorité.

Interview.



### **Que pensez-vous de l'attitude des organisations syndicales à l'égard des immigrés ?**

**Mamadou GAYE (M.G.)** : de façon générale, je constate de la part de ceux qui sont censés défendre les salariés, principalement des syndicats, une absence d'analyse de toute la question liée au droit dans le milieu professionnel des étrangers, ou Français d'origine étrangère. Or, la discrimination raciale constitue un vrai problème dans ce pays : le droit de travailler n'est pas respecté ! Des individus français, formés à l'école française, qui aujourd'hui prétendent à intégrer des entreprises, à occuper des postes de responsabilités, n'y parviennent pas.

J'ai un peu l'impression qu'en France, on a toujours une vision colonialiste de la question des étrangers. Il y a donc un réel travail d'introspection à faire de la part des syndicats. Ils ont délaissé ce terrain parce que c'est compliqué d'envisager avec le patronat la question du droit de toute cette nouvelle population qui, pour certains remettent en cause les acquis des travailleurs français déjà présents au sein des entreprises.

### **Selon vous, les syndicats ont déjà assez à faire avec les Franco-Français...**

**M.G.** : les syndicats ne veulent pas trop s'aventurer sur ce terrain-là. Ce qui est un problème... et constitue une grosse

erreur de leur part, parce que le combat syndical en faveur du droit du travail va de pair avec le discours sur le terrain de l'intégration. En effet, la plupart du temps, les abus en terme de respect du Code du Travail sont les mêmes pour les étrangers que pour les nationaux.

### **Avez-vous eu des échanges avec les syndicats à ce propos ?**

**M.G.** : c'est un langage que nous leur tenons. Le travail que nous menons sur la question de la discrimination ne se fait pas dans l'optique de rajouter des divisions aux divisions. Nous sommes conscients d'avoir besoin de l'engagement d'un certain nombre de partenaires, dont les syndicats. Nous le faisons notamment en les mettant face à leurs responsabilités sur des cas concrets de discrimination raciale, en leur demandant de s'engager, d'obtenir une évolution des mentalités.

### **Les travailleurs étrangers adhérents d'une organisation syndicale sont-ils mieux considérés ?**

**M.G.** : non. SOS Racisme a enregistré beaucoup d'appels de personnes syndiquées dans la plupart des grandes centrales françaises qui disaient : " lorsque j'ai parlé de mon problème de discrimination raciale, le syndicat m'a clairement tourné le dos ". Pour autant, ces travailleurs émigrés, pour certains

installés sur le territoire depuis 20 ans, sont politiquement conscients et de leurs droits et de l'importance de leur engagement au niveau des syndicats.

### **A quoi attribuez-vous cette situation ?**

**M.G.** : je pense qu'il y a une certaine gêne à aborder cette question de la discrimination, dans le milieu de l'emploi comme dans d'autres milieux. La question du racisme, cette clé de voûte qui empêche de poser les problèmes concrètement, gêne un certain nombre d'acteurs. Les syndicats n'échappent pas à la règle. Un exemple : les syndicats n'ont pas encore intégré, semble-t-il, qu'aujourd'hui, des jeunes issus de l'immigration souhaitent être commercial, entrepreneur, etc., comme les autres Français.

### **Quittons la question du droit au travail pour aborder celle des devoirs de la population immigrée à l'égard du pays d'accueil et de sa population**

**M.G.** : c'est très simple ; il n'y a pas de dichotomie à opérer sur les devoirs qui incombent à un Français blanc, à un Français noir ou à un Français maghrébin. C'est ce discours de responsabilité que la plupart des acteurs, dont SOS Racisme, s'efforcent de tenir vis-à-vis de cette population.

**Que pensez-vous des commentaires qui invoquent " la démission totale des parents " pour expliquer les problèmes sociaux imputés aux jeunes issus de l'immigration ?**

**M.G.** : c'est le contraire qui est en train de se passer. Dans la plupart des cas, les parents ont compris l'importance de l'école comme étant la seule perspective d'avenir pour leur enfant. Beaucoup de parents se saignent et paient des écoles privées à leur enfant pour obtenir qu'ils s'éloignent des écoles des quartiers ghettos.

D'une certaine façon, ces parents sont victimes de l'imagerie véhiculée autour de la population émigrée. Il faudrait au contraire reconnaître qu'ils ont accompli quelque chose d'énorme. Lorsqu'ils sont arrivés en France, ils ne parlaient pas un mot de français ; pourtant, bon an mal an, ils ont suivi la scolarité des enfants.

Le problème se situe davantage dans le rapport que les enfants ont vis-à-vis de leurs parents que dans celui qu'ont les institutions vis-à-vis des parents issus de l'émigration. En effet, faute de travailler, ces parents sont victimes d'une décredibilisation, d'une perte de dignité. Pour l'enfant, le père au chômage est un incapable ; de fait, son autorité est mise à mal.

**Comment agir efficacement, quelle politique de lutte contre la discrimination mettre en oeuvre ?**

**M.G.** : premièrement, il semble important de rappeler que la discrimination est un délit qui doit être sanctionné, et que la police doit en protéger les victimes. Sinon, les personnes qui se rendent coupables de discrimination raciale auront le sentiment qu'elles peuvent continuer.

Deuxième message : il faut que soient mises en oeuvre des politiques volontaristes sur le terrain de l'emploi ; ceci, sans tomber dans un système de quota ; plutôt en montrant des symboles, comme lorsqu'il était question du travail des femmes. Ces politiques volontaristes auraient pour vocation de faire évoluer les mentalités au sein de la société. L'opération que mène actuellement SOS Racisme au niveau des systèmes de

recrutement va dans ce sens : par un système de parrainage, nous essayons de favoriser l'intégration professionnelle de jeunes diplômés issus des quartiers difficiles qui, jusque-là, n'avaient pas de relations dans le milieu de l'emploi.

**Comment vous y prenez-vous, concrètement, pour mettre en place cette opération ?**

**M.G.** : nous avons proposé à quelques entreprises partenaires dont Suez, Schneider, Mac Donald de s'engager à passer outre les différents filtres qui, de façon classique dans un processus de recrutement, font que les CV des candidats dont le nom a une consonance étrangère aboutissent de façon générale dans la corbeille. Ces partenaires se sont engagés à garantir un traitement équitable des CV !

Les entreprises peuvent également contribuer à montrer qu'il peut être dans leur intérêt d'avoir un commercial issu de l'immigration maghrébine, parce qu'il est question d'aller gagner des marchés dans le Moyen Orient, par exemple. Ainsi, en France, par des politiques volontaristes, il est possible d'amener des évolutions sur le terrain de l'immigration en démontrant que c'est un moteur économique.

**Que pense SOS RACISME des déclarations du Président de la République concernant l'accueil des étrangers : priorité accordée à l'apprentissage de la langue, etc. ?**

**M.G.** : nous y sommes favorables ; il est évident que l'outil principal d'intégration dont à besoin un émigré qui arrive dans un pays est bien la maîtrise de la langue nationale. Pour autant, nous attendons de voir comment ces déclarations vont se décliner.

**Vous positionnez-vous déjà comme un acteur de cette politique, ou laisserez-vous faire l'Etat français ?**

**M.G.** : nous jouons ce rôle quotidiennement à travers nos différentes prises de position. Les actions que nous menons ont pour objectif d'intervenir dans le débat public, dans le débat politique,

de l'alimenter, d'être une force de proposition par rapport à ces questions. Mais il ne faut pas se tromper : nous n'allons pas nous transformer en supplétif de l'Etat ou des pouvoirs publics.

**Vous ne vous posez donc pas en relais de terrain ?**

**M.G.** : nous pensons que ce n'est pas notre rôle. Prenons l'exemple de la politique de la ville qui s'est servie d'organisations comme la nôtre comme relais. Cette politique a d'une certaine façon entériné une politique d'assistantat dans les quartiers dont le résultat est quasi nul. Nous avons tiré des leçons de ces erreurs. Nous laissons aux pouvoirs publics ce devoir qu'ils ont envers les nouveaux arrivants, en termes de formation, d'insertion. Il faut le dire clairement : on parle de politique d'immigration ; mais en réalité, il n'y a jamais réellement eu de politique d'intégration en tant que telle. Les émigrés se sont débrouillés : ce sont les réseaux de connaissances, les concentrations, les quartiers sas comme il en existe dans la région parisienne, lyonnaise ou marseillaise, qui, de façon presque naturelle, ont géré cette question.

**Qu'attendez-vous d'une politique d'immigration ?**

**M.G.** : la politique d'immigration doit intégrer de façon indéniable la réalité des flux migratoires, réalité encore trop souvent niée. Des émigrés continuent d'arriver sur notre territoire. Et tous ne sont pas des clandestins ! S'ils tombent dans la clandestinité, c'est du fait de textes qui ont complètement fermé la question de l'immigration économique.

Il faut aussi remettre en cause la corrélation qui est faite entre le chômage qui existe en France et l'apport nécessaire de main-d'oeuvre étrangère. Il y aura toujours une main-d'oeuvre étrangère pour occuper des emplois dont les Français ne veulent pas forcément.

D'autre part, il faut aboutir à une prise en compte des intérêts des migrants eux-mêmes... Ce qui, aujourd'hui, est complètement exclu du débat !

Autre évolution indispensable : mettre en place un statut unique de résident.



# MISE EN PERSPECTIVE

## Développer les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations

Jean-Marc FROHARD  
Emmanuel DUHAIME  
Auditeurs de l'INTEFP



**Sur cette question des politiques d'intégration et de la lutte contre les discriminations, les trois " ateliers " du colloque de l'INTEFP ont apporté leur contribution. En résultent de nombreuses préconisations qui, toutes, visent à améliorer les conditions d'accueil des immigrés et à éviter que ceux-ci soient victimes de discriminations raciales.**

La question de l'intégration et de la lutte contre la discrimination a fait l'objet d'un " atelier " spécifique au cours du colloque de l'INTEFP : " Migrations internationales et marché du travail ".

Les participants à cet atelier ont d'abord souligné deux points.

- La discrimination fondée sur l'appartenance supposée à une race existe bel et bien sur le marché du travail, dans les entreprises. Cette réalité est mise en évidence par les enquêtes statistiques et sociologiques, reconnue par les syndicats qui conviennent qu'ils ont longtemps ignoré le problème. Enfin, c'est une évidence pour les inspecteurs du travail. Pour Mamadou GAYE, de SOS-RACISME, les différentes initiatives étatiques, d'ordre juridique et administratif, ont contribué à poser le problème, à établir

une réalité y compris aux yeux des victimes de pratiques discriminatoires.

- Il s'agit maintenant de passer de la loi à sa mise en pratique, à la construction d'une lutte efficace contre les discriminations raciales qui s'exercent à différents niveaux de notre société. Puis, ce groupe de réflexion a pointé quelques évolutions possibles et souhaitables.

### Rendre l'école moins ségrégative

Les études sociologiques à l'école ont montré, comme le rappelle la chercheuse Joëlle PERROTON (Université de Bordeaux), que l'institution scolaire ne discrimine pas mais est de fait ségrégative, et rend possible les pratiques discriminatoires.

En effet, autant qu'il est possible de le mesurer, les résultats scolaires des enfants issus de l'immigration sont, à niveau social

égal, aussi bons que ceux des enfants français de souche. Mais du fait d'une appartenance majoritaire aux classes populaires, ces enfants de la deuxième génération sont en butte à la discrimination sociale de l'école qui se lit dans la carte scolaire dépendant largement de la carte du logement. Cette carte désigne les " bons " et les " mauvais " établissements, les enfants d'immigrés étant sur-représentés dans ces derniers.

Par ailleurs, le corps enseignant a conscience de la discrimination raciale qui s'exerce dans le monde du travail ; cela peut l'influencer lorsqu'il s'agit d'orienter les élèves d'origine étrangère. Parfois, des enseignants bien intentionnés découragent ceux qui souhaitent poursuivre des études dans des filières certes valorisées, mais qui mènent à des secteurs économiques connus pour leurs pratiques discriminatoires.

## **Faire valoir le délit de discrimination raciale.**

Le premier élément de la politique contre la discrimination raciale doit être de qualifier précisément le délit, et permettre ainsi les poursuites judiciaires qui s'imposent. Il s'agit de ne plus laisser cela à l'appréciation de juges des prud'hommes encore réticents à reconnaître ce délit dans les faits. Patrick VET, de la DDTEFP du Haut Rhin, et Etienne CHICOTTE insistent sur la nécessité de définir précisément ce délit, et de ne pas hésiter à saisir la moindre opportunité de poursuites. En effet, si la discrimination raciale ne ressort pas d'un projet idéologique raciste de l'ensemble du monde économique, les chefs d'entreprise n'en sont pas moins responsables pour leur compte de l'absence d'enfants d'immigrés dans leurs effectifs. Pour Etienne CHICOTTE, la "racialisation" des tâches, qui tend à devenir une façon de faire allant de soi, sera ainsi combattue en mettant les employeurs devant leurs responsabilités.

## **Mobiliser tous les acteurs.**

Le sociologue Philippe BATAILLE rappelle que l'Etat s'est saisi depuis quelques années du problème de discrimination raciale dans le monde du travail et à l'embauche en particulier, à travers la mise en place du Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations (GELD) en 2000 ou des commissions départementales d'accès à la citoyenneté en 1998. Il est dorénavant nécessaire que d'autres acteurs relaient cette action sur le terrain, tant dans l'Inspection du travail que dans la pratique syndicale, chez les travailleurs sociaux comme dans le patronat, de manière à combattre les mauvaises habitudes à leur fondement. Il s'agit par exemple de rendre lisibles les critères raciaux à l'embauche qui sont souvent masqués par des critères de domiciliation, ceux-ci permettant d'éliminer a priori les zones d'habitation comportant la majeure partie des populations immigrées. De plus, comme la discrimination

raciale n'est pas, selon Philippe BATAILLE, portée par une idéologie particulière qui serait à l'œuvre chez les décideurs, une opposition simplement idéologique antiraciste de la part des syndicats ou des associations n'aura pas d'effet pratique.

## **Pointer la discrimination à l'embauche.**

Etienne CHICOTTE avance que l'ANPE devrait prendre à son compte la pratique du "testing", que les associations comme SOS-racisme ont développé pour mettre en lumière les discriminations raciales, à l'embauche ou à l'entrée des boîtes de nuit. L'Inspection du travail a besoin de l'aide de l'ANPE pour mettre en évidence le phénomène, qu'il est plus facile d'établir en flagrant délit qu'a posteriori.

Alain VETTERHOEFFER, de la DRTEFP d'Alsace, souligne ce rôle de l'ANPE dans l'insertion économique des enfants d'immigrés. En particulier, l'exemple de la méthode des habiletés est prometteur : l'ANPE répond à la demande des entreprises en envoyant non pas les fiches signalétiques complètes des candidats, mais seulement le bilan de leur formation et de leur expérience professionnelle. Dans ce cas précis, un candidat d'origine immigrée qui aurait été jugé intéressant sur la seule foi de son bagage et serait refusé lors de sa présentation à l'entreprise peut plus facilement défendre la thèse de la discrimination raciale. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'un outil destiné à piéger les entreprises, car pour Alain VETTERHOEFFER, son efficacité en ce qui concerne l'intégration professionnelle des enfants d'immigrés est réelle pour ce qui est de l'Alsace.

## **Agir sur l'ensemble du champ social.**

Philippe BATAILLE rappelle qu'il s'agit de prendre en compte l'ensemble du champ social dans lequel se construisent les pratiques discriminatoires, depuis l'école

jusqu'à l'entreprise, en passant par la ségrégation spatiale due aux politiques en matière de logements, point jugé fondamental par Mamadou GAYE.

## **Intégrer les enfants d'immigrés dans le monde du travail.**

En tout état de cause, pour Patrick VET et Etienne CHICOTTE, tant que l'intégration économique des enfants d'immigrés plus anciens n'est pas réalisée, l'entrée de migrants supplémentaires provoquera des tensions sociales importantes.

## **Construire une politique d'accueil.**

Mais Dominique LABROUE (ministère des Affaires sociales, Travail et Solidarité) note que quelle que soit la future politique en matière migratoire, il entre bon an mal an cent mille nouveaux migrants sur le territoire français. Or, jusqu'à aujourd'hui, rien n'existe pour accueillir cette population au sein de laquelle les chances d'adaptation rapide à la vie en France sont très inégalement réparties. Il s'agit de construire presque de toute pièce une politique d'accueil qui fournisse un soutien linguistique, social et en matière de logement pour rompre d'emblée les éventuelles tendances à l'isolement ou au repli communautaire. Cela permettrait de lutter a priori contre l'exploitation économique des nouveaux arrivants et de remettre en cause une sorte de "ethnisation" des tâches. Le racisme largement entretenu par l'idée que les immigrés constituent une concurrence déloyale tirant les salaires vers le bas, idée que les syndicats reconnaissent avoir soutenue pendant longtemps, serait attaqué à sa racine, c'est-à-dire la fragilité des immigrés eux-mêmes face à la société d'accueil. Pour accomplir cette tâche, les politiques en matière d'immigration, tant dans l'appel à la main d'œuvre, l'accueil, qu'en ce qui concerne le contrôle et la répression des filières clandestines, ne sauraient être exclusivement de dimension nationale.

# L'apport de l'atelier : " Les migrations facteurs de progrès ? "

Jean-François ROBINET

Auditeur de l'INTEFP  
membre de l'atelier



Lors du colloque organisé par l'INTEFP sur la question des migrations internationales, la question de l'intégration et de la lutte contre la discrimination a aussi nourri les échanges de l'atelier qui s'interrogeait sur la thématique : " Les migrations facteurs de progrès ? ". Voici les propositions avancées par les participants.

**Des outils plus proches des besoins.** Introduisant les travaux de cet atelier, Isabelle DAUGAREILH, chargée de recherches au CNRS, interroge : " Quelles sont les solutions pratiques, issues de cas concrets, pour que les migrations soient effectivement facteurs de progrès ? ". Selon elle, des structures existent, mais il faut trouver des outils plus adaptés et plus proches, à la fois des besoins de ceux qui font appel aux migrants et des besoins des régions d'émigration.

**Associer les pays d'origine aux politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations.** Les immigrés marocains ont le sentiment d'avoir été constamment tenus à l'écart des

discussions sur l'immigration, explique Lahoussain JAMAL. Il n'existe, selon lui, que peu de traces concrètes des politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations, discriminations pourtant présentes dans l'impossibilité d'accès à la propriété, l'aide au logement, les crédits bancaires pour investir dans le pays d'origine, la suppression des minimums sociaux d'assistance (RMI, FNS...) lors du retour au pays, qui affectent particulièrement les retraités obligés de maintenir une présence en France.

Les parents ont par ailleurs été fréquemment dépassés par leurs enfants, que certains ont laissé derrière eux en rentrant au Maroc. Un très fort sentiment de déracinement et de nostalgie pour le pays caractérise l'immigration marocaine ; or le retour au pays se révélait pourtant difficile sur le long terme.

**La définition des besoins de main d'œuvre : l'affaire des partenaires sociaux ? La nécessité d'une régulation de l'Etat ?**

Quelle est la place des employeurs dans la définition des besoins de main d'œuvre ? Certains considèrent l'organisation de commissions mixtes employeurs / syndicats / Etat pour la détermination des besoins comme un outil à adopter et un lieu de rencontre à créer avant de prendre la décision d'introduire une main d'œuvre étrangère, alors que d'autres dénoncent les dérives potentielles, les risques générés d'une immigration par quota et la nécessité d'une régulation par l'Etat. L'expérience du ramassage des fraises dans la région de Séville est édifiante : elle montre une forme d' " instrumentalisation " de la xénophobie pour l'emploi d'une main d'œuvre féminine en provenance d'Europe de l'Est très " malléable " en remplacement des immigrés marocains, installés depuis longtemps et en voie de syndicalisation.

Catherine GAUGUET

Auditrice de l'INTEFP  
membre de l'atelier

**Une politique des quotas est " illusoire "**

Les immigrés ne sont pas des " petits soldats " ; on ne peut pas planifier des mouvements, insiste Gérard CHEMOUIL (CGT, activité Immigration). Evaluer les besoins est une approche utilitaire, sans prise en compte des désirs et aspirations des immigrants, et s'approche d'une politique des quotas. Celle-ci est par ailleurs illusoire : comment un pays d'origine peut-il contrôler le départ d'émigrés selon leur qualification et le secteur d'activité ? Par ailleurs, l'arrivée d'une forte main d'œuvre immigrée dans le secteur de l'agriculture contribue à tirer les salaires vers le bas ; de plus, elle constitue une population peu protégée, car en général non syndiquée. Enfin, explique Gérard CHEMOUIL, 45 % des immigrés sont installés dans la région parisienne, ce qui donne aux élus locaux de la région un rôle considérable dans la détermination d'une politique d'immigration.



## Mettre en œuvre une politique publique de formation des deux côtés de la frontière.

Afin de pallier les dramatiques conséquences du départ de personnes formées dans des pays pour lesquelles la formation génère des dépenses importantes, des structures et une politique publique doivent être mises en place pour apporter un soutien technique et financier aux secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle dans les pays d'origine, et en fonction de leurs propres besoins. D'autre part, une politique de formation doit être offerte à la main d'œuvre immigrée en France, y compris pour permettre aux immigrés d'accéder à la reconversion professionnelle et de se former en dehors de l'entreprise.

## Construire une politique d'immigration au niveau local et national

Les participants de l'atelier se sont accordés sur la nécessité de construire une politique d'immigration au niveau local (région, territoire) et national. Mais si la migration s'accomplit en général de territoire à territoire et si l'échelon local présente une plus grande pertinence pour

la recherche d'un lieu d'échange, ceci doit se faire aux côtés d'autres échelons complémentaires :

- l'Etat où doit s'élaborer une impulsion politique et la conduite de projets d'envergure comme une politique de formation,
- l'U.E. ou doivent se définir et s'harmoniser les politiques d'accueil. Cette organisation en échelons équilibrés et articulés devrait par ailleurs permettre la mise en place de relations culturelles et de projets concrets de co-développement, appuyée sur une approche locale et les réseaux locaux, en particulier s'ils sont organisés en associations.

**Le rôle des syndicats.** Les risques de dérive rendent enfin essentiel la création d'instances et d'organismes de discussion et de décision intégrant tous les acteurs économiques, y compris les syndicats.

**Des accords.** Les étapes à court et moyen terme doivent être prises en compte (formation des travailleurs...), et les conditions de travail et d'emploi doivent faire l'objet d'accords de branche et d'accords au niveau local.

# La contribution de l'atelier : " L'ouverture des frontières : une utopie ? "

**Bernard GRILLET**

Auditeur de l'INTEFP  
membre de l'atelier

Travaillant sur la question des frontières, un autre " atelier " du colloque de l'INTEFP a complété cette série de préconisations concernant l'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations.

### Agir au niveau local.

Du point de vue des participants à cet " atelier ", il serait en effet judicieux d'agir localement. L'Etat ayant peu de prise sur les flux migratoires, il pourrait, selon eux, jouer un rôle d'impulsion au niveau de la politique d'accueil et d'intégration qui se ferait alors au niveau local. Cela permettrait un contact direct avec les migrants. De plus, les besoins de main-d'œuvre au niveau régional, départemental seraient plus facilement recueillis par le biais des organismes locaux (chambres de commerce, syndicats, patronats, associations, ...). Une telle approche permettrait de mieux intégrer les immigrés économiquement ; ceci, d'autant plus qu'avec la décentralisation, les régions ont de plus en plus d'autonomie et de moyens de gestion.



L'activité de l'association de Hicham RACHIDI (Amis familles des victimes de l'immigration clandestine) illustre bien le succès de cette coopération " gagnant/gagnant " entre deux régions (cf. encadré).

### Redéfinir les droits des migrants.

Pour Patrick PICANDET (CFTC, BTP), il faut que soient redéfinis les droits des migrants afin de leur laisser une chance de réussir. Là aussi, une politique d'accueil et d'intégration, économique

et sociale, peut être envisagée au niveau infra étatique (collectivités locales, associations, chambres de commerce, ...), car l'Etat semble avoir peu de prise sur les nécessités locales. Par une meilleure connaissance des besoins de main d'œuvre comme des infrastructures disponibles, cette gestion régionale va dans le sens de la décentralisation préconisée par le gouvernement.



**Muriel GRILLET**

Auditrice de l'INTEFP  
membre de l'atelier

## TÉMOIGNAGES

**Au cours du colloque de l'INTEFP, plusieurs intervenants se sont exprimés sur le thème de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Morceaux choisis.**

Serges JULY

Libération

### Confusion volontaire ?

Pour le directeur du journal Libération, Serge JULY, la confusion sur la question de l'immigration n'a - volontairement ?  
- jamais été levée : on considère

toujours la seconde génération comme des immigrés ; la question de l'immigration et de l'intégration a donc été arbitrairement élargie à des Français de plein droit.

Henri JACOT

Universitaire

### Une série de constats

L'universitaire Henri JACOT liste une série de constats.  
- La formation du personnel du ministère du Travail aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations pose problème.  
- La discrimination à l'embauche est complexe et opaque.  
- les Français issus de l'immigration

ne sont pas comptabilisés (problème des statistiques, sources et méthodes)  
- Il manque une réelle impulsion politique sur la question des discriminations.  
- Les immigrés sont sous-représentés dans les organisations politiques et syndicales.  
- Il faut favoriser la participation active d'associations.

Jean GAEREMYNCK

Ministère  
des Affaires sociales

### Un processus plus visible

L'Etat, estime Jean GAEREMYNCK (ministère des Affaires sociales), n'a pas trouvé de voie efficace contre la discrimination, mais l'inscription du problème dans les politiques publiques et les discours politiques est une étape positive, d'autant plus que l'UE construit des outils et des politiques de son côté, tels les programmes EQUAL et ESPER de formation et sensibilisation des agents de service public.

Construire une réponse locale est plus complexe, et la réponse judiciaire est compliquée du fait de l'absence de définition de limites.

En France, une difficulté statistique réside dans le refus de raisonner en

termes de catégories ethniques des Français, contrairement aux Etats-Unis. Jean GAEREMYNCK considère aussi que l'on n'a plus à parler d'intégration pour les jeunes Français. L'intégration des entrants doit passer par la priorité donnée à une forme d'éducation civique et linguistique, c'est à dire à un réel engagement des pouvoirs publics à permettre cet apprentissage.

La législation française sur la naturalisation, insiste-t-il, est l'une des plus libérales et 70 % de demandes aboutissent en première instance ; mais l'accès aux guichets et les procédures sont longues et difficiles. Le processus doit être rendu plus lisible et les délais raccourcis.

Gérard CHEMOUIL

CGT

### L'administration de la preuve

Alors que le cadre légal évolue, les discriminations s'inscrivent dans un cadre social, indique Gérard CHEMOUIL (CGT) : le corps militant est lent à

s'emparer des instruments existants. La lutte contre les discriminations s'inscrit au cœur des organisations : entreprises, quartiers... Il manque enfin des outils portant sur l'administration de la preuve (type " testing ", cf. supra).

**Bernard GRILLET**  
CGPME

## **L'entreprise est le reflet de la société**

Selon Bernard GRILLET (CGPME), l'entreprise est le reflet de la société : elle craint les réactions de ses employés et de ses clients. Par ailleurs, l'Etat est

discriminatoire en tant qu'employeur, car sept millions d'emplois de la fonction publique sont soumis à une condition de nationalité (source : note n°1 du GELD " Les emplois fermés aux étrangers ", mars 2000).

**Laurence ROSSIGNOL**  
Conseillère Régionale  
de Picardie (PS)

## **Les mots sont trompeurs**

Pour Laurence ROSSIGNOL, Conseillère Régionale de Picardie (PS), on parle peu d'immigration car les mots sont trompeurs : un contrat d'intégration est positif s'il présente des droits et devoirs, mais le contrôle par l'administration contribue aussi à précariser les droits des primo-arrivants.

Par ailleurs, on joint les problèmes d'immigration à toute une série d'autres problèmes sociaux (chômage, logement, carte scolaire...).

D'autre part, la lutte contre les discriminations couvre un large champ, concernant aussi bien les jeunes issus de l'immigration, donc intégrés, que les femmes, les handicapés, et ceci, au sein même des représentations symboliques telle l'Assemblée Nationale.

Enfin, Laurence ROSSIGNOL estime que lever les réticences à l'attribution ou l'adoption de la nationalité est la première étape dans un processus d'intégration.

**Guy VAUGEOIS**  
Auditeur de l'INTEFP

## **Le sentiment d'appartenance**

L'intégration, précise Claude SIEBEL (Commissariat au Plan), répond à

des critères objectifs et subjectifs : le sentiment d'appartenance, notamment.

# Interview

" Peut-être, à long terme, l'émigration s'arrêtera-t-elle si le pays se développe "

Ousmane SIDIBE

Ancien ministre du Travail (1993-1994, puis 1998-2000), Ousmane SIDIBE est aujourd'hui Commissaire au développement institutionnel ; il a en charge la réforme de l'Etat. Pour lui, le " scénario " idéal serait que la France accueille régulièrement un contingent de Maliens, les forme, leur apporte un savoir-faire puis facilite leur retour, et qu'en parallèle, elle favorise le développement économique du Mali. Mais il doute qu'il y ait une volonté réelle en ce sens. " Peut-être, à long terme, l'émigration s'arrêtera-t-elle si le pays se développe ", indique l'ancien ministre. " Mais, prévient-il, aujourd'hui, le Mali ne peut pas se passer de l'émigration ". Interview.



## **Combien de Maliens vivent en France ?**

**Ousmane SIDIBE (O.S.) :** le Mali est vraiment un pays d'émigration. La plupart des migrants quitte le Mali pour les autres pays africains.

En Europe, essentiellement en France, ils sont très peu nombreux et proviennent d'une même région. Certaines sources, qui tiennent compte de l'émigration clandestine, estiment que 50 à 100.000 Maliens vivent en France. Beaucoup travaillent dans le bâtiment. La population étudiante n'est pas très importante, car les conditions de séjour sont devenues plus difficiles ces dernières années. La principale région source de l'immigration vers la France est la région de Kayes, dans la vallée du fleuve Sénégal : la région dite des trois frontières : Mauritanie, Sénégal et Mali. Elle est peuplée d'une communauté homogène comprenant deux groupes ethniques : les Sarakole et les Pultakole.

Au Mali, la communauté française est évaluée à près de 6.000 personnes.

## **Pourquoi viennent-ils en France ?**

**O.S. :** ce n'est pas une émigration d'installation. Les Maliens viennent chercher du travail pour, ensuite, rentrer chez eux. La durée moyenne de séjour en

France se situe autour de 7 à 8 ans. Majoritairement, ils viennent pour travailler, envoyer de l'argent au pays et retourner au pays. C'est une émigration tournante. Très peu amènent leur famille ; ils vivent en communauté. Cette émigration est totalement gérée par la communauté !

## **Pourquoi cette immigration est-elle en partie clandestine ?**

**O.S. :** le Mali est une démocratie ; les populations ont le droit de sortir et de rentrer du territoire malien. Les Maliens essayent de venir à travers des visas ; quand leur visa expire, beaucoup ne rentrent pas, ils restent en France pour continuer à travailler. Ils ne sont pas clandestins au départ.

## **N'est-il pas possible d'informer les candidats à l'émigration sur la réalité des conditions de vie qui les attend en France ?**

**O.S. :** si, et c'est vraiment facile ; ne serait-ce que par le biais des communautés, au Mali comme en France, par les radios communautaires dans les villages maliens. Mais je doute que ça puisse les arrêter... Ils savent que la France n'est pas un Eldorado. Quand ils viennent, ils sont prêts à vivre les difficultés.

## **Que devient l'argent gagné en France une fois envoyé au Mali ?**

**O.S. :** en priorité, il sert à entretenir les familles restées sur place. Voici quelques années, les communautés d'émigrés maliens ont commencé à construire des mosquées, il est vrai, dans un contexte de montée de l'islamisme. Aujourd'hui, ça a changé : elles investissent dans la construction de dispensaires, d'écoles. Elles ont aussi commencé à investir dans le secteur social, et même, maintenant, dans des projets de développement permettant de générer des revenus. Ces émigrés contribuent au développement de leur localité.

## **Quand ils rentrent au Mali, les émigrés créent-ils leur entreprise ?**

**O.S. :** en effet, beaucoup créent leur activité. Mais ils n'ont pas tellement d'argent à investir. Nous devons essayer de les aider pour qu'ils en tirent le meilleur parti.

## **Que représente l'apport des immigrants dans l'économie malienne ?**

**O.S. :** c'est très important. On estime que les transferts financiers des immigrants maliens travaillant en France équivalent à l'aide publique française au développement. Aujourd'hui, le Mali ne peut pas se passer de l'émigration.

**Le Mali ne cherche-t-il pas à limiter ce flux migratoire ?**

**O.S.** : non. Le Mali ne cherche pas à retenir les candidats à l'émigration, parce que tant que le niveau de développement du pays ne permet pas d'obtenir des revenus élevés, ils partiront. Toutefois, si nous favorisons certaines conditions de développement sur place, même s'ils partent, ils seront d'autant plus enclins à revenir.

Ainsi, nous avons engagé un vaste programme de développement de la région de Kayes, avec un désenclavement routier, d'ailleurs financé avec l'appui de la France et de l'Union Européenne.

Une fois que les autorités françaises auront une meilleure connaissance de l'émigration malienne, nous pourrions travailler à la mise en œuvre d'un partenariat et ouvrir des discussions entre gouvernements en y associant les communautés d'émigrés. Peut-être, à long terme, l'émigration s'arrêtera-t-elle si le pays se développe.

**Sur quoi s'appuierait ce développement ?**

**O.S.** : la construction d'infrastructures, bâtiments, routes ; l'agriculture : c'est la base de notre économie, de nos exportations... Les mines, l'or essentiellement, aussi. Le Mali est un pays d'élevage ; il exporte du bétail, mais les conditions sanitaires exigées freinent ce développement. Les filières ne sont pas organisées.

**Avez-vous le sentiment que les Occidentaux souhaitent votre développement ?**

**O.S.** : je pense qu'ils ne tiennent pas vraiment à ce que nous nous développiions. Nous sommes pris dans un étau, il faut le reconnaître.

**Quelles seraient, selon vous, les conditions d'un partenariat qui**

**favoriserait un développement durable du Mali ?**

**O.S.** : le vrai problème, c'est le prix des matières premières. Nous exportons, essentiellement le coton et l'or, mais aussi l'arachide vers le Sénégal. Des prix vraiment rémunérateurs nous donneraient les moyens de notre développement.

Au niveau de la coopération entre les pays, il faudrait relever le taux de l'aide fixé par les Nations-Unies. Seuls les pays nordiques l'atteignent ; surtout la Norvège ! Or, compte tenu des problèmes en Europe de l'Est, et malgré la volonté politique des uns et des autres, l'aide publique au développement ne devrait pas croître de façon significative dans les années à venir.

Autre piste à développer : la coopération décentralisée. La coopération entre Etats, français et malien, serait centrée sur des projets d'envergure nationale, tandis que la coopération décentralisée, entre les collectivités territoriales françaises et maliennes, entre la région parisienne et la région de Kayes, notamment, concernerait davantage la question du travail, du développement économique local. Il faudrait alors s'appuyer sur les associations d'émigrés qui font beaucoup d'efforts en faveur du développement de leur région d'origine.

Certes, ces évolutions ne vont pas arrêter le flux migratoire. Mais elles pourraient améliorer la gestion des flux. Elles faciliteraient le retour des émigrés : en investissant dans les infrastructures sociales locales, en favorisant le désenclavement de cette région, les Français inciteraient les Maliens à rentrer au pays pour y investir.

Idéalement, il faudrait améliorer les conditions de retour au Mali. Mais il faudrait aussi mieux organiser leur insertion et leur formation en France, et assurer le suivi des transferts de fonds.

**Les entreprises françaises n'ont-elles pas, elles aussi, un rôle à jouer en faveur de votre développement ?**

**O.S.** : probablement. Prenons l'exemple du coton. Nous ne faisons qu'envoyer le coton tel quel. Cette situation est en partie liée aussi au problème du coût de l'énergie, à un problème classique du sous-développement. Ce qu'il nous faut, c'est valoriser localement cette matière première, au moins en partie : faire une première transformation du coton, donc faire du fil. On pourrait même faire appel aux communautés maliennes, qui sont des gens organisés, pour établir un lien entre les entreprises françaises et le marché africain. Mais ça, en France, on n'essaie même pas d'y réfléchir, ou même de connaître ces communautés.

De même pour l'or : les artisans maliens ne connaissent pas bien le marché international ; un partenariat avec les entrepreneurs européens pourrait plus facilement leur ouvrir les portes du commerce international.

**D'où, de qui pourrait venir l'initiative ?**

**O.S.** : il faut peut-être sensibiliser la presse française, ou les milieux syndicaux, ou... Il faut aussi informer les milieux économiques du potentiel de développement de notre pays, des possibilités d'investir localement.

**Que pensez-vous du " commerce équitable " ? Pourquoi ne pas essayer de développer cette filière de distribution de vos produits ?**

**O.S.** : ce sont des initiatives intéressantes, qui vont dans le bon sens. Mais à l'échelle d'un pays, cela reste marginal pour résoudre les problèmes de développement.



# MISE EN PERSPECTIVE

## Favoriser le développement durable via le co-développement

**Une politique d'immigration doit prendre en compte la qualité de l'accueil des immigrés et la lutte contre la discrimination raciale.**

**Selon les participants au colloque de l'INTEFP, cette politique doit aussi agir en faveur du développement durable des pays d'émigration.**

**D**ans les pays d'accueil, améliorer les conditions d'intégration, lutter contre toutes les discriminations : voilà qui constitue un premier axe de progrès en faveur des populations immigrées.

Un deuxième axe pourrait être le renforcement de la relation entre les pays d'accueil et les pays d'origine sous la forme de co-développement ou de coopération. Une telle dynamique se traduirait alors en terme de développement durable dans les pays d'émigration. Les migrations joueraient alors un rôle positif ; elles seraient facteurs de progrès.

Toutefois, faire de la migration un facteur de progrès social et économique pour les pays d'origine et d'accueil requiert l'existence de conditions favorables. Voici celles mises en avant les participants à l'atelier " Migrations, facteurs de progrès ? " du colloque de l'INTEFP.

**La question des prix.** Les politiques et projets de co-développement ne pourront faire l'économie d'une ré-évaluation du contexte économique dans les pays d'origine, notamment la question des prix des matières premières et agricoles.

**Pouvoir convertir les sommes envoyées par les immigrés de manière productive dans l'économie locale de leur pays d'origine.** L'exemple du Mexique est éloquent à ce sujet. C'est ainsi, explique Eduardo ZEPEDA MIRAMONTES, ancien conseiller de la Présidence de la République du Mexique, qu'en terme de retombées financières pour le Mexique, l'émigration représente en effet un flux financier plus conséquent que les investissements étrangers (\$5 à 8 milliards, contre \$2 milliards par an). Toutefois, rapportée à l'échelle des foyers des 1,5 million de migrants, la proportion des salaires envoyés ne représente que 60 Cents par jour et par personne, essentiellement allouées à des dépenses de survie immédiate, et ne permet pas de dégager une épargne susceptible de changer d'horizon économique.

Des blocages institutionnels, l'absence d'infrastructures de développement (éducation, logement et eau potable, système bancaire inaccessible pour la moitié de la population...) et l'étendue de la corruption au sein de l'Etat et des décideurs privés, s'opposent à ce que ces sommes puissent être converties de manière productive dans l'économie locale. L'Etat de ZACATECA de vieille tradition d'émigration vers les USA, reste ainsi l'un des plus pauvres du pays. Affectée par un taux de chômage de 13 % et des salaires 10 fois moins élevés qu'aux USA, 40 % des 13 millions de personnes actives ont de préférence recours au secteur informel.

Le cas du Maroc est différent. Selon Lahoussain JAMAL (Association " Migrations et Développement ") l'hostilité du Maroc à l'émigration

a contribué à restreindre les flux financiers, et le problème l'a pris de court. En revanche, précise-t-il, le système bancaire marocain a bien fonctionné pour organiser l'envoi d'argent des émigrés.

**Favoriser le retour des compétences dans leurs pays d'origine.** Membre du Commissariat au développement institutionnel du Mali, Ousmane SIDIBE souligne la double difficulté à laquelle son pays est confronté.

D'une part, les Maliens installés en France dans des emplois qualifiés ne rentrent pas au Mali parce que, expliquent-ils, ils n'y trouveront pas un travail correspondant à leur niveau de formation, ceci, alors même que le Mali doit faire appel à des techniciens européens, par exemple dans le domaine de l'informatique.

D'autre part, les immigrés maliens ont peu bénéficié de formation en France, du fait de leur emploi principalement concentré dans des secteurs très éloignés des besoins de l'économie malienne (construction, ramassage des ordures...). Les immigrés Sarakolés de Kay, des communautés très soudées, ouvrent ainsi des commerces en France, afin de pouvoir investir dans l'immobilier au Mali.

Rapatrifier les compétences reste donc un des problèmes fondamentaux des pays africains, constate Ousmane SIDIBE. De fait, les émigrés ont peur de rentrer, en particulier les étudiants, attirés par les salaires et les conditions de travail en Europe. L'instabilité politique en Afrique aggrave ce phénomène : de nombreux migrants choisissent finalement de prendre la nationalité française, et changent même de nom, alors qu'ils rencontrent des difficultés de statut, d'intégration, notamment sur le marché de l'emploi, mais avant tout de racisme et de discrimination.

**Améliorer l'accueil au retour.** Il est nécessaire d'évaluer les besoins dans les pays d'accueil - et d'améliorer l'accueil en général - afin d'anticiper et de répondre à des flux migratoires. Par ailleurs, les pays de départ doivent développer les conditions d'accueil des retours !

Le progrès, c'est aussi de pouvoir permettre à un individu de choisir de partir et de revenir s'il le souhaite, donc de favoriser les conditions de la réinsertion dans le pays d'origine grâce au soutien du pays d'accueil.

**S'appuyer sur les communautés, des deux côtés de la frontière.** Lahaussain JAMAL (" Migrations et Développement ") cite l'exemple d'une expérience associative vécue par des Marocains.

Suite à des licenciements économiques dans une usine des Hautes-Alpes, des ouvriers marocains ont créé une association de développement et mis en commun leurs primes de licenciement pour les utiliser au Maroc. Les premiers investissements ont permis la construction de dispensaires et l'électrification de plusieurs villages. Cette structure s'est par la suite développée avec des immigrés marocains installés en France et leurs enfants, et plusieurs associations ont pris en charge des villages dans les régions de Sous, Ouarzazate...

Les effets de cette communautarisation des moyens sont visibles : des programmes de développement par des associations villageoises financées par les émigrés, formation d'experts locaux, encouragement à l'expression civique... Des changements de mentalité s'observent également en France ; les immigrés tirent fierté de leur village : 40 associations ont été créées à ce jour, portant les noms des villages d'origine. Elles organisent les apports financiers, les savoir-faire... Nombre d'émigrés deviennent chefs d'entreprise à leur retour au pays. Quant à l'implication de la "seconde génération", son droit de vote contribue à pousser les collectivités locales à s'impliquer dans le co-développement. Toutefois, avertit Ousmane SIDIBE, les associations d'immigrés ne doivent pas se substituer aux institutions décentralisées de l'Etat, qui, au Mali, sont élues et sont donc représentatives

de la population.

Enfin, observe par ailleurs Jorge SANTINEZ, le cas du Mexique montre que la migration est un problème social qui concerne aussi bien le pays de départ que le pays d'accueil : il faut réfléchir à une politique à l'échelle régionale.

### Investir dans les pays d'origine limite la pression migratoire.

Les participants à l'atelier " frontières " du colloque de l'INTEFP préconisent que les pays riches aident, sur le long terme, à la création d'activités dans le pays d'origine afin d'éviter, notamment, le départ des jeunes. En créant ainsi des emplois dans les pays qui perdent leurs " forcés vives ", les pays d'accueil atténueraient la pression migratoire.

Selon les membres de ce groupe de travail, cette coopération entre Etats ne pourrait toutefois se faire qu'avec certains pays, plus spécialement avec les pays candidats à l'Union Européenne, comme la Turquie. Il y aurait alors libre circulation, déplacement interne des personnes et non plus immigration. Sans frontière " physique ", une politique économique et sociale serait nécessaire malgré tout.

## TÉMOIGNAGES

**Ousmane SIDIBE**  
Commissaire au  
développement culturel



### Les conditions du co-développement, selon le Malien Ousmane SIDIBE

Le co-développement représente-t-il une alternative, demande Ousmane SIDIBE [Colloque INTEFP] ?

Les immigrés maliens sont avant tout des migrants économiques, non pas des réfugiés politiques. Les problématiques du développement sont très complexes : les produits d'exportation du Mali, essentiellement l'or et le coton, sont aujourd'hui des secteurs sinistrés. L'aide au développement, au taux actuellement en cours, ne permettra pas d'atteindre un niveau de vie suffisant pour empêcher l'émigration dans l'immédiat.

Selon M. SIDIBE, des investissements de long terme dans les infrastructures de développement auront un meilleur impact notamment pour favoriser le retour des émigrés, leur permettre de rentabiliser leurs investissements plus rapidement. Le rôle de l'Etat et des collectivités locales dans le cadre du co-développement est positif.

Ousmane SIDIBE propose alors de valoriser cette émigration, car la poussée migratoire va se poursuivre ;

il préconise ainsi :

- d'établir un dialogue ouvert avec les pays d'origine au niveau des opinions publiques, en lien avec les associations d'immigrés. Cette concertation est d'ailleurs prévue par les accords de partenariat ACP (Afrique Caraïbes, Pacifique) / CEE ;
- de considérer les associations d'immigrés, attachées à leur terroir et mode de vie, comme des acteurs du développement similaires à des ONG ;
- d'organiser le transfert de fonds et d'améliorer leur fonctionnement, notamment les circuits bancaires maliens, dans lesquels, du fait de la corruption, les villageois n'ont pas confiance. Ceci demande aussi que les associations acceptent que la gestion des flux financiers leur échappe en partie (investissement à l'échelle nationale et non pas locale, perte de contrôle...);
- d'améliorer le modèle de réinsertion des émigrés de retour dans le cadre d'une politique gouvernementale.

Hicham RACHIDI

## Un exemple de coopération réussi entre une province du Maroc et la région de Turin

Au cours de l'atelier " L'ouverture des frontières, une utopie " [Colloque de l'INTEFP], Hicham RACHIDI, président de l'association " Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine " a témoigné d'une expérience réussie associant le Maroc et l'Italie.

L'idée a démarré à partir d'un constat : parmi les 80000 immigrés que compte la région de Turin, 90 % proviennent d'une seule et même province située au centre du Maroc. Dès lors, des chemins se sont créés entre ces deux régions : les émigrés partent de Casablanca à destination de Damas, avec escale à Francfort ; pour 1000 \$, ils sortent de Francfort par l'intermédiaire d'un passeur et rejoignent ainsi la région turinoise.

En relation avec l'association " Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine ", des Italiens ont cherché à déterminer les raisons de ces départs depuis le Maroc. Celles-ci sont de deux ordres : économiques et culturelles. En effet, les Marocains remarquent inévitablement que leur voisin ou un membre de leur famille qui rentre au pays le fait au volant d'une belle voiture, arborant de beaux habits... Cette représentation de la réussite sociale provoque la tentation et le rêve de partir aussi.

Malheureusement, les conditions de passage sont tellement périlleuses que de nombreux jeunes marocains le payent de leur vie.

### Revenir au pays et créer sa propre entreprise

Que faire alors, non pas pour arrêter l'émigration qui est un droit, mais pour éviter les morts ?

La solution a été apportée par l'association " Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine " et par les représentants des syndicats patronaux du textile (avec l'assentiment des syndicats de salariés). Les organisations patronales ont d'abord déterminé le nombre de personnes qualifiées dont les entreprises avaient besoin ; puis il a été convenu que 8000 migrants pouvaient être formés dans ce secteur.

Cela a abouti à la délocalisation d'un centre de production de l'usine, afin que des jeunes puissent être formés au Maroc. Des techniciens de niveau bac et bac+2 suivent donc une formation pendant 6 mois afin d'obtenir un CDD de 2 ans pour aller travailler dans la région de Turin. En 2002, 50 Marocains ont obtenu leur CDD, et 250 contrats sont maintenant prévus tous les ans. Il est déjà envisagé que ces techniciens, une fois expérimentés, puissent revenir au pays et créer leur propre entreprise au Maroc.

Cette logique de coopération constitue ainsi une des réponses possibles au co-développement et à l'immigration clandestine.

Toutefois, les interlocuteurs officiels à Turin (vice - préfet de la région, collectivités locales, représentants du patronat de la filière textile, représentants des syndicats) ne sont prêts à renouveler l'opération qu'à condition que l'association soit leur interlocuteur privilégié au Maroc. En effet, selon Hicham RACHIDI, l'Etat marocain serait soupçonné de monnayer (entre 5000 et 6000 \$) les contrats de travail apportés par les Italiens.

## Des pistes pour le futur :

Pour les rapporteurs de la session nationale de l'INTEFP, quelques points " clés " doivent être pris en compte en vue d'améliorer les conditions de la migration (immigration et émigration) pour en faire un véritable facteur de progrès

### Un consensus sur les besoins de main d'œuvre.

Des mesures doivent être prises pour faciliter l'embauche de main d'œuvre immigrée. La logique de sélection des plus formés peut aussi contribuer à répondre aux difficultés que ces derniers rencontrent sur les marchés du travail du sud.

Toutefois, les flux migratoires restent trop faibles pour véritablement compenser les déficits ; les risques de pénurie ne sont par ailleurs pas si importants ; les immigrés changent de statut, atteignent la retraite, prennent des métiers moins pénibles.

**Une logique de principes conducteurs claire et généreuse.** doit être sous-jacente à travers des actions de co-développement.

**L'immigration, une préoccupation locale.** Alain TARLIER, Conseiller général de l'Aude, insiste sur les effets de l'immigration au niveau local.

" Services, écoles, ghettos, quartiers, emplois... ces thématiques touchent le local. Elles réclament un point de rencontre entre élus, employeurs, syndicalistes, Etat, responsables d'ONG... ", estime cet auditeur de la session nationale de l'INTEFP.

D'autre part, pour lui, un cadre européen est nécessaire à toute politique d'immigration, et un débat public s'avérera incontournable. " Attention toutefois à ce qu'il ne vire pas à la caricature ", prévient-il. " Car, précise-t-il, finalement, très peu d'actions s'attaquent concrètement à la discrimination, une vision utilitariste de l'immigration domine toujours, laissant peu de place pour une réflexion de qualité sur le co-développement et le rapprochement culturel ". Conjointement, ajoute Alain TARLIER, une action locale avec des objectifs concrets pour la définition de pratiques plus que de politiques doit prendre place à l'échelle des territoires, et en terme de partenariat.

Ainsi, selon le Conseiller général de l'Aude, initier une politique d'approche rationnelle des flux migratoires, c'est à dire le respect des valeurs républicaines, le respect des acteurs économiques, politiques et culturels, et une politique de co-développement, demande :

- de recenser les besoins de main d'œuvre sur un territoire pertinent avec une connaissance affinée des secteurs et une participation de tous les acteurs ;
- de planifier les besoins créés par l'intégration (équipements sociaux) afin d'éviter la concentration de ghettos, en sollicitant la participation d'acteurs locaux, et des relations privilégiées entre territoires pour des politiques de développement ;
- de partager et réguler les exigences économiques, afin d'apporter une réponse aux frilosités et aux souffrances causées par l'immigration.

## Lahoussain JAMAL, " Migrations et Développement " (France - Maroc) : pour une coopération décentralisée, de commune à commune

Lahoussain JAMAL

Une planification des besoins qui débouche sur un accord bilatéral de co-développement : tel est le scénario idéal que le président de l'association " Migrations et Développement " appelle de ses vœux.

Pour Lahoussain JAMAL, il faut jeter des ponts entre les communes françaises et marocaines ; alors, la coopération serait " vraie ". Selon lui, le dispositif d'aide au retour est " un fiasco ". D'autre part, Lahoussain JAMAL ne veut pas opposer chômage et immigration. Interview.



### **Que représente l'immigration marocaine en France ?**

**Lahoussain JAMAL (L.J.) :** à partir des années 60, les usines, les mines, sont venues dans les villages marocains pour recruter le personnel dont elles avaient besoin. Quand ces migrants, grâce aux salaires perçus en France, ont commencé à procurer des moyens à leurs proches restés au pays, lorsqu'ils sont revenus un peu plus riches que les riches du village, cela a provoqué un appel : la pompe de l'émigration était amorcée ! Aujourd'hui, près de 800000 Marocains vivent en France, et 2 millions dans les 15 pays de l'Union Européenne. Chaque année, environ 10000 Marocains entrent en France. L'immigration tous azimuts est arrêtée ; elle ne l'est pas pour les qualifications dont la France a besoin ; par exemple, au moment du bug de l'an 2000, les Français ont fait venir beaucoup d'informaticiens marocains, recrutés sur place.

### **Et la population française au Maroc ?**

**L.J. :** actuellement elle doit atteindre 50 à 60000 personnes. Ces Français viennent au Maroc à la demande des entreprises qui ont des marchés au Maroc. Parfois, seul le chef d'entreprise est français ; l'associé, comme le personnel, est marocain. Dans d'autres grandes

entreprises, comme Bouygues, qui ont de gros chantiers, l'encadrement est mixte, français et marocains.

### **Qu'en est-il de l'immigration marocaine en Espagne ?**

**L.J. :** l'émigration marocaine vers l'Espagne est récente : 3 ou 4 ans, mais elle a tout de suite été importante, surtout dans le domaine agricole qui s'est beaucoup développé depuis l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne. Petit à petit, ces migrants tendent à s'établir, ce qui n'est pas sans poser de problèmes d'accueil. Les Espagnols n'étaient pas préparés à gérer un flux aussi soudain.

Actuellement, dans le sud de l'Espagne, il y a beaucoup de problèmes entre la population marocaine et la population locale. Pour une raison essentielle : ces migrations sont dictées par les besoins des entreprises ; elles ne sont pas assez étudiées, partagées par la population locale et les élus. De plus, les structures locales ne sont pas adaptées ; par exemple, le logement. Aujourd'hui, l'Espagne reproduit les mêmes erreurs que la France dans les années 60.

Plus généralement, les pays européens ne savent pas anticiper leurs besoins de main-d'œuvre. Ils ne réagissent qu'à la dernière limite et font alors appel à l'immigration. Ensuite, pendant des années,

ils gèrent les dégâts que cette attitude a provoqués. C'est justement le sujet des discussions que nous avons à l'occasion de ce colloque : comment mieux réfléchir en amont et maîtriser ce type d'événement ?

Mieux vaudrait bien définir les besoins en amont ! L'idéal serait une planification à terme. Les Européens rétorquent qu'il n'est pas facile de savoir ce dont ils ont besoin. Mais, quand on met en place la loi des 35 h, on sait très bien le nombre d'emplois que ça va dégager. Il est vrai qu'il faut absorber le chômage ; mais lorsqu'on libère des emplois, ce ne sont pas forcément les chômeurs qui prennent les places.

S'il y avait une planification correcte, il pourrait y avoir un accord bilatéral entre les gouvernements concernés pour mettre en place des formations adaptées dans ces pays. C'est du co-développement... Mais pas comme l'ancien ministre de l'Intérieur français voulait le faire, c'est-à-dire un co-développement qui vise uniquement à régler le problème français... en l'occurrence, faire partir les clandestins ! Le co-développement doit profiter aux deux pays. Le co-développement, c'est essayer d'enrayer l'immigration en créant des richesses dans un pays pour éviter que les gens en partent.

## **Vous pensez à M. Chevènement ?**

**L.J.** : oui, le co-développement à la Chevènement a été un fiasco... Parce qu'il n'a été accepté par aucun pays, parce qu'il a été mal présenté.

## **Quelles seraient, selon vous, les bonnes conditions d'un co-développement ?**

**L.J.** : avec les pays du Maghreb, en tout cas avec le Maroc, il est possible aujourd'hui de rentrer dans une démarche de concertation et de coopération, sur le thème de co-développement. Le Maroc tient à ce que ses ressortissants, qui vivent à l'étranger, fréquentent aussi le pays d'origine. Ainsi essaye-t-il d'intégrer les enfants marocains nés en France, qui, du reste, ont la double nationalité. Le gouvernement marocain met en place des politiques d'incitation, d'aide, de facilitation de circulation pour que ces jeunes continuent à fréquenter le Maroc. En même temps, le gouvernement marocain doit faire face au problème du chômage ; beaucoup de jeunes partent ou veulent partir ; certains vivent des drames au niveau du passage de la Méditerranée. Le Maroc devient aussi un pays de transit de l'immigration.

Si le co-développement était présenté d'une façon plus équitable... par exemple dans le domaine de la formation... La France a besoin d'infirmiers, le Maroc aussi... Et le Maroc produit très peu d'infirmiers pour ses propres besoins. La preuve : notre association, qui travaille beaucoup avec les émigrés à la construction de dispensaires dans le monde rural, vient de recevoir un avis du ministre de la Santé demandant d'arrêter parce qu'il est incapable de fournir des infirmiers.

Alors, pourquoi ne pas créer des écoles d'infirmières au Maroc, former des jeunes Marocaines puis leur laisser le libre choix d'aller ou non travailler en France, ou fixer un quota précis. C'est ce que j'appelle planifier, maîtriser les événements.

## **Si le co-développement était présenté d'une façon plus équitable..., avez-vous dit. Pensez-vous à d'autres conditions favorables ?**

il faut que la France et le Maroc s'ap-

puient sur les communautés. Les communautés marocaines représentent en France une véritable puissance au niveau du commerce, des entreprises. On dit qu'aujourd'hui, les émigrés n'envoient plus d'argent au Maroc, qu'ils s'occupent de leurs propres problèmes. Or, paradoxalement, on assiste au doublement des flux financiers, des transferts envoyés par les émigrés au Maroc. Cela veut dire qu'il y a une relation parfaite entre l'immigré marocain et son pays... Il faudrait aussi s'appuyer sur les entreprises françaises pour qu'elles investissent au Maroc, mais en relation avec leurs personnels marocains ! Qu'on utilise les compétences disponibles : les nombreux émigrés formés, qui sortent des écoles françaises, qui ont des savoir-faire.

Enfin, on peut développer les relations entre les communes, les collectivités territoriales.

## **Au niveau des collectivités locales ?**

**L.J.** : jusqu'alors, les collectivités locales " subissaient " les émigrés ; maintenant elles sont en train de voir quels avantages tirer de la présence de cette population. Ainsi, aujourd'hui, s'adressent-elles aux émigrés devenus Français, à leurs enfants pour obtenir leurs suffrages. Les Marocains ont en effet beaucoup demandé la nationalité française.

## **Quel serait l'échelon territorial pertinent ?**

**L.J.** : surtout les communes, parce qu'elles sont directement exposées aux problèmes que pose l'émigration... Aussi parce que depuis peu, chaque parti politique essaye de s'attirer l'électorat maghrébin. Le mieux serait de mettre en oeuvre une coopération décentralisée entre la localité dont les Marocains sont originaires et la localité française où ils vivent. Cette coopération serait vraie, beaucoup plus authentique !

Il faut aussi pouvoir s'appuyer sur une coopération bilatérale globale au niveau des politiques nationales, mais aussi européennes..

Jusqu'à présent, la coopération se limite souvent au jumelage. La coopération décentralisée permet d'aller au-delà. Un exemple : réunir les assistants techniques

des deux communes, française et marocaine, pour travailler sur les problèmes d'assainissement, de bibliothèque, ou de cadastre.

## **Vous vous inscrivez en faux contre ceux qui avancent l'argument du chômage pour limiter l'immigration en France**

**L.J.** : oui. C'est une ambiguïté pour beaucoup de gens. Au cours des débats, lors de ce colloque, je me suis rendu compte que je n'étais pas sur la même longueur d'ondes que les directeurs du travail. Compte tenu du nombre de chômeurs, ceux-ci voient mal comment accepter des dérogations qui permettent à des migrants de rejoindre l'agriculture, le bâtiment ou d'autres secteurs d'activité. Pour eux, le problème se situe plutôt au niveau de l'augmentation des salaires et de l'amélioration des conditions de travail... Ce qui est défendable en soi. L'un d'eux, commentant le rapport HERAN qui vient de sortir (cf. supra), témoignait d'une certaine panique à l'idée qu'on allait de nouveau ouvrir les frontières, etc. Or, les frontières sont déjà ouvertes, les émigrés sont déjà là !

Je participe à ce colloque avec à l'esprit une priorité : valoriser l'immigration... Car il faut faire face au problème du racisme, au problème du Front National, au problème de l'extrémisme qui se développe des deux côtés de la Méditerranée... parce que l'un provoque l'autre.

Comment gérer au mieux l'immigration, comment la rendre positive aux yeux des Français ? Le co-développement est un instrument important pour ça ! Je suis venu ici pour dire que cette image positive doit être celle de l'immigré qui participe au développement de son pays d'origine, un homme qui fait vivre énormément de monde chez lui. Cet immigré véhicule la solidarité, la paix plutôt que le contraire. Aussi ce décalage fait-il que les deux sujets sont traités différemment.

Lors du débat sur " Immigrations, facteurs de progrès ", les inspecteurs du travail disaient : nous pensions qu'il était question de l'émigration facteur de progrès en France, et vous, vous parlez de l'immigration facteur de progrès au Maroc.

Or, le facteur du progrès peut être ici,

en France, il peut aussi être là-bas, au Maroc. On peut poser la question en ces termes : qu'est-ce que l'émigration peut apporter à la France ? Le fait de disposer d'émigrants ne lui facilite-t-il pas les choses pour travailler au Maroc, pour investir le marché marocain, pour établir de bonnes relations avec le Maroc ?

Prenons l'exemple de l'Algérie. La France compte 700000 Algériens sur son territoire. Pourtant, la coopération France-Algérie ne fonctionne pas. Pourquoi ? Parce qu'on ne s'est pas appuyé sur les émigrants.

Aussi, la question essentielle, c'est : comment la France peut-elle profiter au maximum de la présence des émigrés ?

***Pour vous, la France doit réaliser qu'avec ses émigrés, elle dispose d'un capital***

**L.J.** : un capital énorme ; c'est même une porte d'entrée qui me paraît incontournable par rapport au gouvernement français. Mais la France a encore un sentiment de culpabilité par rapport au colonialisme ; elle n'arrive pas à s'en débarrasser. Du côté du Maroc, c'est oublié.. Si on s'appuie sur l'émigrant, tout cela sera complètement balayé.

C'est bien que les inspecteurs entendent d'autres sons de cloches... Parce qu'à mon avis, ils sont plutôt sur la défensive.

***Que pensez-vous des dispositifs d'aides aux retours ?***

**L.J.** : c'est un fiasco ! Ce n'est pas comme ça qu'on va inciter les gens à revenir chez eux... Parce qu'ils retour-

nent en fonction de leurs intérêts. S'ils ont créé des richesses au Maroc, ils y retournent sans passer par l'aide au retour. Ce ne sont pas 3600 euros qui vont les persuader ! En revanche, chaque fois qu'on aide un émigré à s'installer, à créer des richesses chez lui, alors, on le rattache à son pays d'accueil. C'est une question de choix politique.

***Quel est l'objet de " Migrations et Développement ", votre ONG ?***

**L.J.** : améliorer les conditions de retour vers le Maroc et limiter l'émigration vers la France. Les émigrés qui voulaient retourner au pays sont à l'origine de " Migrations et Développement ". Il ont ensuite été rejoints par des émigrés qui n'avaient pas envie d'y retourner, mais qui souhaitaient développer leurs régions d'origine, leurs villages encore dépourvus d'eau, d'électricité, etc. Aujourd'hui, nous travaillons aussi en partenariat avec l'Etat marocain.

***Ainsi, vous mettez en pratique vos idées...***

**L.J.** : l'important, pour nous, c'est que ce sont les émigrés qui participent financièrement au développement du Maroc.

La France devrait se réjouir de voir qu'après 20 à 30 ans passés dans l'Hexagone, les émigrés marocains forment une population capable de créer et de gérer des associations, de s'impliquer dans la vie locale. Aujourd'hui, beaucoup d'émigrés sont conseillers municipaux. Ils véhiculent toute une série de pratiques acquises en France. Ainsi, on passe

progressivement à une dynamique où les jeunes s'expriment, tout le monde s'exprime.

" Migrations et Développement " regroupe presque 250 associations villageoises. Les émigrés créent de plus en plus d'associations de ce type en Europe ; ils leur donnent le nom de leur village ou de leur région d'origine. Pour moi, c'est un processus : le fait qu'ils soient impliqués, ils participent au développement !

Ainsi, nous observons déjà un renversement de tendance. A leur retour, les émigrés investissaient et construisaient dans les villes ; ça ne servait pas leur localité d'origine, c'était un placement immobilier. Maintenant, ils préfèrent investir dans un village qui dispose des infrastructures de base : l'eau, l'électricité, les routes.

***C'est un processus, dites-vous***

**L.J.** : oui. Actuellement, des familles marocaines retournent au pays, mais laissent leurs enfants qui préfèrent vivre et travaillent en France. C'est le début d'une " ré-immigration ", d'une immigration dans l'autre sens. Qui favorise ces retours ? Les gens qui ont pu investir petit à petit dans leur pays d'origine. Celui qui n'a rien ne peut pas démarrer à zéro ; il a échoué aussi bien en France qu'au Maroc. Ce sont ces Marocains que notre association essaye de drainer ; il faut leur donner un statut d'acteur. Ils représentent un atout important sur lequel la coopération devrait s'appuyer !

# LES SESSIONS DE L'INTEFP

Les sessions nationales, organisées par l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle réunissent un public tripartite (cadres d'entreprises, responsables syndicaux, fonctionnaires) pour conduire en commun une réflexion intéressant la vie économique et sociale.

Chaque année, les thèmes d'étude sont retenus par l'INTEFP après consultation des services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, des partenaires sociaux et de toute institution ou personne experte dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Si les thèmes sont en relation avec les politiques du Ministère, ils doivent également permettre d'ouvrir les débats en élargissant la réflexion, de prendre du recul par rapport à l'actualité immédiate, de mettre en avant des éléments de prospective. En ce sens, les sessions offrent aux auditeurs le temps et l'opportunité de tester de nouvelles approches, d'analyser des expérimentations, et constituent ainsi un véritable "laboratoire d'idées".

La session est organisée de janvier à juin en six modules. Les déplacements hors territoire national doivent permettre aux auditeurs



d'observer la façon dont le thème est perçu et traité dans des contextes culturels et sociaux différents.

A l'issue de la session, un document de synthèse est produit par les auditeurs, contribuant ainsi à la diffusion des travaux de réflexion. Les Ateliers de l'INTEFP sont organisés au 4ème trimestre de chaque année. Ils rassemblent un public tripartite d'environ 150 personnes sur le même thème que celui de la session. Les auditeurs sont appelés à participer largement à l'organisation et à l'animation de ce colloque.

Les travaux ont pris différentes formes :

- des conférences, tables rondes : elles ont permis aux auditeurs de s'informer des positions des organisations syndicales ou professionnelles et de débattre avec les meilleurs chercheurs et praticiens du thème,
- des visites d'entreprises : de taille et de secteurs divers, elles ont constitué un terrain privilégié d'observations tout au long de la session, permettant ainsi de repérer les initiatives intéressantes et les positions des divers acteurs économiques et sociaux.

## L'INTEFP EN QUELQUES MOTS

### Hier

En 1955 est fondé à Paris le Centre de Formation des Inspecteurs du Travail et de la Main-d'œuvre dont l'objectif essentiel, à l'époque, consistait à préparer les futurs cadres du Ministère du Travail à leurs missions de contrôle.

En 1975, la création du corps inter-ministériel de l'Inspection du Travail entraîne la transformation de cette première école en un Institut National du Travail, qui voit son action étendue avec de nouveaux moyens.

En 1980, l'I.N.T. sera implanté dans la banlieue lyonnaise.

En 1986, la multiplicité des actions impulsées par le Ministère pour lutter contre le chômage et la diversité des formations offertes conduiront à transformer son intitulé en Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

En 1992, est implanté à Dijon le premier Centre Interrégional de Formation (C.I.F.). Le dernier C.I.F. a été inauguré à Nancy en Mai 1997.

### Aujourd'hui

Chargé aujourd'hui de la formation de plus de 9 000 agents des services déconcentrés, ainsi que des membres des inspections du travail, des transports et de l'agriculture, l'INTEFP a l'ambition d'être un lieu d'échanges et de réflexions au croisement des pratiques professionnelles et des expériences innovantes. Doté d'un budget particulier, il participe à la réalisation des orientations décidées par le ministère notamment dans le cadre de l'accord relatif à la formation continue du 23 avril 1997.

Depuis janvier 1996, l'INTEFP est agréé par le Ministère de la Fonction Publique pour dispenser la formation des fonctionnaires chargés de l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans l'ensemble du secteur public.

L'équipement dont il dispose, comme sa vocation naturelle de carrefour d'idées permettent à l'INTEFP d'organiser des séminaires et des colloques qui sont autant d'occasions de rencontres avec les partenaires du ministère (Magistrature, ANPE, Réseau associatif, AFPA, Missions locales, etc.).



# Des missions diversifiées

- Prendre en charge la **formation initiale** du corps interministériel de l'inspection du travail et des contrôleurs en privilégiant des parcours pédagogiques où l'acquisition de pratiques professionnelles accompagne la transmission de connaissances spécifiques indispensables.
- Participer à l'**accompagnement à la mobilité professionnelle** lors d'un changement de poste, en mettant en place des parcours individuels de formation qui permettent une adaptation satisfaisante à l'emploi.
- Assurer la **formation continue** des agents en répondant aux besoins dans tous les domaines d'intervention (travail, emploi, formation professionnelle, modernisation des services). Dans des formes variées (cycle de management, formation action), chaque cursus doit répondre à des objectifs pédagogiques précis permettant tout à la fois l'amélioration de



l'efficacité personnelle et une réponse aux besoins des services.

- Contribuer à la **vitalité du dialogue social** en favorisant la rencontre et le débat notamment dans des sessions destinées aux partenaires sociaux français et européens.

- Répondre aux **sollicitations de délégations étrangères** par l'accueil et la confrontation d'expériences. L'Institut souhaite ainsi être un lieu d'échanges et de connaissance de systèmes sociaux spécifiques à d'autres pays.

**SITE INTRANET : [www.intraint.travail.gouv.fr](http://www.intraint.travail.gouv.fr)**  
**SITE INTERNET : [www.institut-formation.travail.gouv.fr](http://www.institut-formation.travail.gouv.fr)**

# Des savoir-faire partagés



- Avec l'**Université L. Lumière (Lyon II)** par la mise en place, en partenariat, d'un DESS consacré à l'intervention sur l'emploi et à l'insertion professionnelle.
- Avec des **écoles de service public** dans le but de favoriser une pratique interministérielle de la formation. L'Institut collabore par exemple avec l'Ecole Nationale de la Santé Publique, l'Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux, l'Ecole Nationale de la Magistrature, l'Ecole Supérieure de la Police, le Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale, l'Ecole Supérieure des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale, l'Ecole Nationale des

Douanes, l'Ecole des Affaires Maritimes, l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement.

- Avec **divers administrations et établissements publics** pour mettre en place des formations en matière d'hygiène et de sécurité en offrant une pratique professionnelle et des compétences juridiques et techniques qui s'inscrivent dans une démarche globale. L'Institut travaille notamment avec Météo France, le Ministère de la Défense, l'INSERM, le Ministère des Finances, le CNEVA, la Cour des Comptes, l'OFPPA et la DGAC.
- Avec des **organismes partenaires** proches des missions de notre ministère, l'INTEFP coopère avec l'AGEFIPH, l'ANPE, l'AFPA et l'ANACT.
- Avec des **pays étrangers** par une participation à des expertises et à un soutien pour la mise en place de formations, pour l'inspection du travail, dans différents pays du monde. L'INTEFP a soutenu récemment des projets en Pologne, en Bulgarie, au Maroc, en Russie, au Portugal et en Albanie.

Souhaitant publier certaines réalisations pédagogiques, l'INTEFP édite et diffuse des documents de synthèse (Actes de colloque) et des ouvrages à visée méthodologique affirmée : "les cahiers" (Par exemple "Droit pénal du travail", "Le risque électrique"). Portant sur des sujets très variés (Conception des locaux, Contrôle de la formation professionnelle, Risque chimique, etc.) une collection de livrets, élaborée par des réseaux de formateurs, assure une cohérence de la formation et permet de capitaliser des expériences innovantes.



**SITE INTRANET :**  
[www.intraint.travail.gouv.fr](http://www.intraint.travail.gouv.fr)

**SITE INTERNET :**  
[www.institut-formation.travail.gouv.fr](http://www.institut-formation.travail.gouv.fr)



**I.N.T.E.F.P**  
1498, route de Sain Bel  
B.P. 84  
69280 Marcy-l'Étoile  
Tél. 04 78 87 47 31  
Fax 04 78 87 47 00